

**NATIONAL  
ACTION  
COMMITTEE**  
ON THE STATUS OF WOMEN

**COMITÉ  
CANADIEN  
D'ACTION**  
SUR LE STATUT DE LA FEMME

**NATIONAL  
ACTION  
COMMITTEE**  
ON THE STATUS OF WOMEN

**COMITÉ  
CANADIEN  
D'ACTION**  
SUR LE STATUT DE LA FEMME

**NATIONAL  
ACTION  
COMMITTEE**  
ON THE STATUS OF WOMEN

**COMITÉ  
CANADIEN  
D'ACTION**  
SUR LE STATUT DE LA FEMME

NAC  
210

# RESOLUTIONS

## 1996

**For Bread and Roses!**

**For Jobs and Justice!**

NAC Annual General Meeting  
June 14<sup>th</sup>, 15<sup>th</sup>, and 16<sup>th</sup>, 1996

---

## MEMORANDUM FROM THE RESOLUTIONS COMMITTEE

---

This NAC AGM marks the culmination of the *Women's March Against Poverty: For Bread and Roses, For Jobs and Justice*. The activities around the Tent City, the arrival of the March and the rally on Parliament Hill will be exciting and motivating for all of us.

Every AGM is the moment for NAC member groups reflect on the course we set for ourselves in the previous year and determine the strategic direction for the next twelve months.

This year we have many important resolutions to debate. The Tent City has limited the time available for these debates. The Resolutions Committee will make every possible attempt to provide the best conditions for delegates to participate to their fullest in both activities. We hope the process outlined here will facilitate the discussion and business of the AGM.

---

### Policy Resolutions

The resolutions in this book are not necessarily presented in the order they will come to the floor of the AGM with the exception of the NAC Constitutional amendments which usually are first on the resolutions agenda.

The resolutions are presented by issue. We felt that this would facilitate their discussion in workshops on Friday morning. The numbering refers to the codes in the Index of Abridged Resolutions which will be included in your AGM Kit. This will enable the delegates to look up NAC positions on each topic. You will also notice that those resolutions specifically addressing the March demands are highlighted.

The Resolutions Committee, with the input of the NAC Workshop Chairs, will present the resolutions to the plenary assembly on Sunday. We will do this in an order that ensures issues get covered adequately and that debates raised in the workshops are appropriately addressed.

Emergency Policy Resolutions (EPRs) will also need to be dealt with on Sunday. The definition of EPRs and the procedure to follow is described further on.

As always, the Resolutions Committee would like to ask for the help of delegates in dealing with the Policy Resolutions. Specifically, we ask the following:

- If any delegates plan to propose MAJOR AMENDMENTS to a resolution submitted by another member group, we would urge them to inform the Resolutions Committee as much in advance as possible. The Committee will try to bring together representatives of the member groups concerned to agree on a change to the resolution or on the most constructive way to present the differences to the plenary.
- Any MAJOR DIFFERENCES OF OPINION regarding policy resolutions should be brought forward in the workshops. The Resolutions Committee will be informed of these by the Workshop Chair. If this did not occur the Committee would appreciate being informed so that efforts can be made to facilitate the plenary discussion.

## EMERGENCY RESOLUTIONS

There are specific rules governing what qualifies as an emergency policy resolution. The deadline for Emergency Policy Resolutions will be noon, Saturday, June 15<sup>th</sup>, 1996.

As stated in the NAC Constitution:

- a) Resolutions designated as *Emergency Policy Resolutions* may be initiated at the Annual General Meeting.
- b) An *Emergency Policy Resolution* is a policy resolution about an issue, matter or event
  - (i) that has arisen within the 60 days preceding the Annual General Meeting; and
  - (ii) upon which NAC has insufficient or no existing policy; or,
  - (iii) that requires action before the next Executive Committee meeting.
- c) An *Emergency Policy Resolution* shall be given in writing to the Resolutions Committee by noon, Saturday, June 15<sup>th</sup>, 1996.
- d) An *Emergency Policy Resolution* shall be considered by the Annual General Meeting if two-thirds (2/3) of the delegates present and voting determine that it addresses an emergency or otherwise should be heard.
- e) Notwithstanding paragraph 4(b), two-thirds (2/3) of the delegates present and voting may deem a proposed policy resolution to be an *Emergency Policy Resolution*.

Wherever possible, please provide your emergency resolution in both French and English.

### *A Final Note*

The Resolutions Committee would like to recommend that delegates take full advantage of the workshops to explore the issues, to identify differences and where possible, to come up with amendments that tend toward promoting consensus without stifling debate.

Thank you for your cooperation,

The Resolutions Committee

*Jane Robinson*, Co-Chair

*Amy Go*, Co-Chair and Secretary

*Marianne Roy*, Member

---

## CHANGES TO NAC CONSTITUTION

### 700.40 Changes to NAC Constitution

1. BE IT RESOLVED that NAC consider and examine the establishment of individual membership and a voting system that ensures appropriate representation of organizations and individual members and that the NAC Executive bring forward a recommendation to the 1997 AGM.

*Submitted by: NAC Executive Committee*

2. BE IT RESOLVED that one of the NAC Vice Presidential positions be designated for a First Nations Representative.

*Submitted by: BC South/Central Regional Steering Committee*

3. BE IT RESOLVED that NAC's duly constituted regional electoral process may elect co-representative or alternate regional representatives to the NAC executive.  
BE IT FURTHER RESOLVED that in the event of co-representation of a region, only one of the representatives will attend per Executive Committee meeting.

*Submitted by: BC Steering Committee*

---

## PRIORITY CAMPAIGN

### 700.20 NAC's Campaigns, Demonstrations, Special Events and Action Initiatives

4. BE IT RESOLVED that building on the previous year's work, NAC's priority campaign for the 1996-1997 be a Campaign for Equality and Democracy for women with the goal of establishing enforceable federal standards for social programs and opposing cuts in the total amount of federal transfer payments to the provinces by building pressure of the federal government to meet all of the demands of the Women's March Against Poverty.
- BE IT FURTHER RESOLVED that the Campaign for Equality and Democracy work for the democratization of our political structures and institutions by organizing and mobilizing the women's movement for the upcoming federal election and constitutional debates.
- BE IT FURTHER RESOLVED that the Campaign for Equality and Democracy be constituted of at least one co-chair of each of NAC's policy committees and that the Campaign incorporate principles of inclusiveness with the goal of increasing regionalization and clear communication.

*Submitted by: NAC Executive Committee*

### 300.10 Unpaid Work

5. BE IT RESOLVED that NAC specifically include in its Priority Campaign for Social Justice and Equality for 1996-1997 women's unremunerated work as part of its analysis and actions regarding women's economic and social rights and the increasing poverty of women.
- BE IT FURTHER RESOLVED that NAC include women's unremunerated work as an integral and equal part of ALL its campaigns on social and economic justice issues.

Background: In 1992, NAC adopted the Women's Agenda which stated "We will raise the status of women's work in the home and recognize the social and productive value of this work." In 1993, NAC resolved to "recognize the value of women's work in caring for children, including the work of women caring for children at home, and its important contribution to the economy and to our society by including it in all discussions of women's work." NAC identified the paragraphs on unremunerated work in the Platform for Action adopted at the Fourth World Conference of Women in 1995 as one of the few achievements for women in that document. However, unremunerated work remains

marginalized in NAC campaigns, advocacy and actions. There is little evidence in the plan for the March Against Poverty: For Bread and Roses, For Jobs and Justice and no evidence in the Call to Action that unremunerated work is an issue at all. It has been rendered invisible by NAC rather than recognized as an important part of the analysis of why women live in poverty in Canada and globally.

*Submitted by: Mothers Are Women*

---

## ORGANIZATIONAL DEVELOPMENT

### 700.30 NAC Organization and Administration

6. BE IT RESOLVED that NAC adopt the following ANTI-RACISM POLICY.

*Preamble:*

RACISM IS A VIOLATION OF HUMAN RIGHTS.

RACISM IS SYSTEMIC IN OUR SOCIETY AND SHAPES THE WAY SOCIETY IS STRUCTURED. It is more than individual acts of violence, segregation or racially-motivated behaviours and actions. Racism is endemic in our institutions and has the effect of excluding people of colour from decision-making processes and leadership opportunities. It is part of our society that is so pervasive that it is often invisible.

RACISM IS ABOUT POWER AND THE ABUSE OF POWER. Racism prevents people of colour from achieving equality of opportunity and outcome. Racism perpetuates the existing structures that deny economic, political, civil and social rights to people of colour.

RACISM IMPACTS THE EMOTIONAL AND PHYSICAL WELL-BEING of individuals and leads to social disintegration. Racism denies the historical and ongoing contributions of people of colour.

*Statement of Commitment:*

NAC acknowledges its responsibility to:

PROVIDE AN ENVIRONMENT FREE OF RACISM, DISCRIMINATION AND BIAS, where all women are treated with respect and dignity. NAC recognizes that this responsibility extends to all individuals involved with the organizations.

IMPLEMENT ANTI-RACISM AND ANTI-DISCRIMINATORY POLICIES that outline the organization's commitment to and expectations of its participants, staff and members.

DEVELOP AND IMPLEMENT ANTI-RACISM AND ANTI-DISCRIMINATION PROCEDURES, including a complaint procedure, to address any perceived violations.

MAINTAIN ANTI-RACISM PROCEDURES AND ANTI-DISCRIMINATION PROCEDURES through anti-racism and anti-discrimination training and public education.

NAC is an organization committed to:

ERADICATING RACISM by identifying and challenging barriers that exist in obtaining or accessing activities, programs and/or employment.

PROMOTING THE PRINCIPLES OF EQUITY FOR ALL RACES and have this reflected in the organization's policies, procedures, programs and in relations with staff, participants and the community at large.

ENSURING FULL REPRESENTATION OF RACIAL GROUPS in the development, implementation and evaluation of NAC policies, programs and activities.

ACKNOWLEDGING AND CELEBRATING THE RACIAL DIVERSITY OF THE WOMEN'S COMMUNITIES IT REPRESENTS.

*Submitted by: NAC Executive Committee*

Note: Guidelines for the implementation of NAC's anti-racism policy will be discussed at NAC's 1996 Annual General Meeting (AGM).

7. BE IT RESOLVED that NAC adopt the following ANTI-DISCRIMINATION POLICY.

*Preamble:*

DISCRIMINATION IS A VIOLATION OF HUMAN RIGHTS.

DISCRIMINATION IS SYSTEMIC IN OUR SOCIETY. It's more than individual acts of violence, segregation or discrimination motivated behaviour and actions. Discrimination is endemic in our institutions and has the effect of exclusion from decision-making processes and leadership opportunities. It is part of our society that is so pervasive that it is often invisible.

DISCRIMINATION IS ABOUT POWER AND THE ABUSE OF POWER. Discrimination prevents people from achieving equality of opportunity and outcome. Discrimination perpetuates the existing structures that deny economic, political, civil and social rights to women.

DISCRIMINATION IS SOMETIMES INTERNALIZED. For people who are the target of discrimination or prejudice, this is manifested in self-denial, low self-esteem and poor self-acceptance and self-identify.

DISCRIMINATION IMPACTS THE EMOTIONAL AND PHYSICAL WELL-BEING OF individuals and leads to social disintegration. Discrimination denies the historical and ongoing contributions of specific groups of women.

DISCRIMINATION IS A SYSTEM OF OPPRESSION WHICH AFFECTS THE WAY PEOPLE VIEW THE WORLD AROUND THEM. Discrimination shapes perceptions of who 'belongs' and who 'doesn't belong'. Discrimination creates a society of 'insiders' and 'outsiders' - 'us' and 'them'. Discrimination towards those deemed to 'not belong' or be 'outsiders' in our society while privileging those seen to 'belong'.

DISCRIMINATION TAKES MANY FORMS, but specifically these include: sexism, heterosexism, ageism, ableism, and classism.

*Statement of Commitment:*

NAC acknowledges its responsibility to:

PROVIDE AN ENVIRONMENT FREE OF RACISM, DISCRIMINATION AND BIAS, where all women are treated with respect and dignity. NAC recognizes that this responsibility extends to all individuals involved with the organizations.

IMPLEMENT ANTI-RACISM AND ANTI-DISCRIMINATORY POLICIES that outline the organization's commitment to and expectations of its participants, staff and members.

DEVELOP AND IMPLEMENT ANTI-RACISM AND ANTI-DISCRIMINATION PROCEDURES, including a complaint procedure, to address any perceived violations.

MAINTAIN ANTI-RACISM PROCEDURES AND ANTI-DISCRIMINATION PROCEDURES through anti-racism and anti-discrimination training and public education.

NAC is an organization committed to:

ERADICATING DISCRIMINATION by identifying and challenging barriers that exist in obtaining or accessing activities, programs and/or employment

PROMOTING THE PRINCIPLES OF EQUITY FOR ALL GROUPS OF WOMEN and have this reflected in the organization's policies, procedures, programs and in relations with staff, participants and the community at large.

ENSURING FULL REPRESENTATION OF SPECIFIC GROUPS OF WOMEN in the development, implementation and evaluation of NAC policies, programs and activities.

ACKNOWLEDGING AND CELEBRATING THE DIVERSITY OF THE WOMEN'S COMMUNITIES IT REPRESENTS.

*Submitted by: NAC Executive Committee*

Note: Guidelines for the implementation of NAC's anti-discrimination policy will be discussed at NAC's 1996 Annual General Meeting (AGM).

---

## CANADIAN CONSTITUTION AND CHARTER OF RIGHTS

### 1000.20 Canadian Constitution and Charter of Rights

8. BE IT RESOLVED that all people who live in Quebec, irrespective of their origins, who consider themselves Quebecers, are Quebecers and that they expect their government to guarantee basic human rights and respectful consideration of their democratic choices.
- BE IT FURTHER RESOLVED that all people who live in Quebec expect a guarantee of their human rights and democratic choices, therefore, both the Federal and Quebec government must respect the democratic choices of the people of Quebec.
- BE IT FURTHER RESOLVED that the NAC 1996 AGM reaffirm its commitment to solidarity among aboriginal women, women of Quebec and the rest of Canada to uphold the principles of equality, social justice and anti-racism regardless of the outcome of a future referendum and the agendas of the federal, provincial and territorial governments.
- BE IT FURTHER RESOLVED that following the close referendum vote on October 30, 1995, NAC recognizes the urgency of a constructive public debate on ways and means of building a better understanding between aboriginal peoples, the peoples of Quebec and the rest of Canada, well before a new referendum vote in Quebec.
- BE IT FURTHER RESOLVED that NAC firmly condemns any rhetoric that calls for the use of force to resolve constitutional issues.
- BE IT FURTHER RESOLVED that NAC urge the Federal government and Quebec government to open negotiations which include aboriginal peoples on the possibility of arriving at a mutually beneficial relationship between the aboriginal peoples, Quebec and the rest of Canada.

*Background:* The results of the October 30, 1995 Referendum vote, the racist backlash and the threats of partitioning Quebec indicate that there is an urgent need for an in-depth exchange of opinion and a serious need to work out a constructive and lasting solution that will ensure future harmonious relations.

*Submitted by: NAC Executive Committee*

9. BE IT RESOLVED that NAC recognizes that the establishment of the colonialist French and British regimes on the territory presently known as Canada was based on the oppression and dispossession of the First Nations people and nations.

BE IT RESOLVED that NAC initiate a consultation process to review our current three nations positions and that the process include consultation with aboriginal women and other diverse sectors of NAC membership.

BE IT FURTHER RESOLVED that the consultation process be decided by the President, the four Vice Presidents and the chair of the aboriginal women caucus. In the interim, NAC reaffirms its current position.

*Submitted by: NAC Executive*

10. BE IT RESOLVED that the resolutions on constitutional issues adopted at the 1991 NAC AGM, that was left out of the 1993 index of resolutions inadvertently, be inserted in the next NAC index of resolutions.

*Submitted by: NAC Executive*

---

DEMANDS OF THE WOMEN'S MARCH AGAINST POVERTY  
AND OTHER RELATED ISSUES

*SOCIAL SERVICES AND INCOME SECURITY*

100.10 Social Services and Income Security- General

*Women's March Demand*

11. BE IT RESOLVED that NAC call on the Federal Government to bring in a Canada Social Security Act to ensure that provinces respect the following five fundamental social rights as a condition for receiving federal transfers for social assistance:

- The right of any person in need in Canada to an adequate level of income, an amount that takes into account the basic requirements of that person in terms of food, clothing, housing, fuel, utilities, household supplies, personal requirements, child care and support services;
- The right to social assistance based solely on need, and not conditional on participation in community work or work-for-welfare or learn-for-welfare programs;
- The right to appeal administrative decisions related to a person's social assistance entitlement;
- The right to assistance without discrimination in the design or delivery of programs and services on the basis of sex, race, national or ethnic origin, sexual orientation, religion, age, mental or physical disability or other analogous grounds;
- The right to assistance irrespective of the period of residence in a province.

BE IT FURTHER RESOLVED that, in keeping with NAC's constitutional positions, that NAC's campaign for a Canada Social Security Act acknowledges the right of aboriginal peoples and the people of Quebec to have their national priorities respected in arrangements governing federal transfers for social programs which affect them.

BE IT FURTHER RESOLVED that the Canada Social Security Act provide for federal enforcement of the standards through stable, significant cash transfers to the provinces using a formula responsive to changes in demand for benefits resulting from increases in population and economic conditions.

Background: This resolution would restore the four national standards for social assistance contained under the Canada Assistance Plan (CAP), which the Liberal Government eliminated. It adds a fifth standard prohibiting discrimination in the design and delivery of programs and services. This resolution will ensure that Canadian Governments meet their obligations under international human rights agreements, which they have signed, including the International Covenant on Economic, Social and Cultural Rights and the Covenant on the Elimination of Discrimination Against Women.

*Submitted by: Priority Campaign for Social and Economic Justice Committee (NAC)*

12. BE IT RESOLVED that NAC address the connection between social spending cuts and military spending and make this explicit in all their publicity, speeches and communications.

Background: The Federal Government cash transfers to the provinces of \$18.5 billion this year will fall to \$12.5 billion in 1998 (32.4% reduction). This year the military budget is \$11 billion, with a budget forecast of \$9.2 billion in 1998 (14.4% reduction).

*Submitted by: Voice of Women*

#### 100.40 Housing

*Women's March Demand*

13. BE IT RESOLVED that NAC call on the Federal Government to create 14,000 units of affordable housing each year and guarantee that women receive 50% of the jobs/income created.

BE IT FURTHER RESOLVED that NAC seek policy assurance from the Federal Government that women participate in the design and planning of housing communities in paid professional as well as compensated grassroots capacity.

BE IT FURTHER RESOLVED that NAC lobby the Federal Government to recognize the urgent and increasing need for adequate housing for women and children; that the Federal Government consider inadequate housing a national emergency; and that Federal Government give housing immediate priority.

BE IT FURTHER RESOLVED that the NAC housing committee promote grassroots and organizational participation across Canada as a way for women to organize around housing related needs.

BE IT FURTHER RESOLVED that the NAC housing committee continue to fight for the basic right to housing and communal land rights both nationally and internationally.

BE IT FURTHER RESOLVED that the NAC housing committee continue to demonstrate how the financial policies of Bretton Woods Institutions (ie. World Bank and International Monetary Fund) and National banks adversely contribute to housing conditions.

BE IT FURTHER RESOLVED that NAC support participatory and comparative research regarding housing needs and debt.

*Submitted by: Housing Committee (NAC)*

#### 100.70 Taxation and Children's Benefits

14. BE IT RESOLVED that NAC, in its annual pre-budget discussions with the Minister of Finance, demand that real interest rates be brought down to the historical level of approximately 2%.

**Background:** The policy of maintaining excessively high real interest rates (nominal rate minus the rate of inflation) has been the main cause of increases to government debt and deficits. Instead of addressing this cause head-on, the Federal Government has adopted a deficit-reduction strategy which unfairly places the burden on women.

High interest payments represent a transfer of income from low and medium-income taxpayers to wealthy individuals and financial institutions. Lower real interest rates would enhance our ability to reduce the debt through economic growth, job creation and lower costs of carrying the debt.

As well, recent drops in nominal interest rates have not resulted in a run on the dollar or in increased inflation, two reasons which have in the past been given by both the Federal Government and the Bank of Canada for not lowering the high real interest rates.

*Submitted by: Ecumenical Coalition for Economic Justice (ECEJ)*

15. BE IT RESOLVED that in its on-going fight against poverty in Canada, NAC demand that the Federal Government replace the Goods and Services Tax with more progressive corporate and individual income taxes, in particular the introduction of a tax cut for low-income people, lower and reduce tax breaks for corporations and wealthy individuals and introduce significant taxation of the record profits enjoyed by financial institutions.

**Background:** The origins of the Federal Government's present debt problems began with tax policy changes under Liberal Governments in the 1970's which resulted in reduced government revenues. Corporate income tax rates were lowered while new corporate tax benefits and deductions were introduced. Changes to personal income taxes benefited the

wealthy more than middle and low-income. Cuts to the former manufacturers' sale tax (precursor to the Goods and Services Tax - GST) also reduced government revenues. Changes to the tax system under the Tories, for example, the GST, continued this trend of giving tax breaks to the corporations and wealthy individuals. The Canadian Tax system on the whole has become more regressive than in the 1960's.

*Submitted by: Ecumenical Coalition for Economic Justice (ECEJ)*

## *EDUCATION*

### 200.10 Education - general

#### *Women's March Demand*

16. BE IT RESOLVED that NAC fervently oppose any proposals which advocate tuition fees as a solution to the problem of underfunding.

BE IT FURTHER RESOLVED that NAC also strongly oppose any attempt or movement towards the deregulation of post-secondary tuition fees.

BE IT FURTHER RESOLVED that NAC also demand a comprehensive grants system should replace current national and provincial student loan programs.

*Submitted by: Canadian Federation of Students (CFS)*

17. BE IT RESOLVED that NAC agree with the following recommendations regarding education:

- stable funding for post-secondary education through negotiated federal-provincial financing agreements;
- funding increases which cover the real costs of maintaining accessible, quality education;
- elimination of discriminatory practices against international students in Canada;
- new ways to ensure access to post-secondary education, by reviewing options such as:
  - ◆ ending tuition fees as a form of post-secondary education funding;
  - ◆ providing student loans with an interest rate which does not exceed the rate of inflation;
  - ◆ encouraging construction of university and community college housing in communities with a shortage of affordable housing;

- flexible education programs to meet changing needs;
- "work study" programs which allow students to combine studies with learning experiences in the workplace;
- more "co-op" programs for both secondary and post-secondary students;
- recognize the urgent need to provide all students in the secondary school system with personal and career counselling;
- support access to quality child care for parents who are attending school.

BE IT FURTHER RESOLVED that NAC strongly encourages the Federal Government to adopt a Higher Education Act.

*Submitted by: Canadian Federation of Students (CFS)*

18. BE IT RESOLVED that NAC officially oppose the restructuring of pedagogy to reflect an uncritical acceptance and adoption of technologically-focused education.
- BE IT FURTHER RESOLVED that NAC oppose the increasing reliance on computers as the central mode of communication in the educational process.

*Submitted by: CUPE 3903*

19. BE IT RESOLVED that NAC support a respectful attitude towards others and the right of all people to express their views and opinions in a safe environment as academic freedom.
- BE IT FURTHER RESOLVED that NAC oppose academic freedom where it is used to discriminate against others.

*Submitted by: Canadian Federation of Students (CFS)*

#### 200.20 Education for Women

20. BE IT RESOLVED that NAC address the issue of the increasing exclusion of marginalized women to access post-secondary education with the help of full government funding.

*Submitted by: CUPE 3903*

## EMPLOYMENT

### 300.10 Employment - general

#### *Women's March Demand*

21. BE IT RESOLVED that NAC demand that the Federal Government implement a federal jobs strategy for women based on equity principles which will create jobs which are stable and full-time with adequate wages and benefits by investing in our social infrastructure including funding health, education, child care, social housing and other services which communities need.

BE IT FURTHER RESOLVED that NAC demand an immediate moratorium on all public sector layoffs by all levels of government.

BE IT FURTHER RESOLVED that NAC lobby the Federal Government to update labour laws to facilitate unionization, improve employment standards, pay equity and employment equity and reinstate the of federal funding for training programs for women.

Background: There has been a devastating deterioration in women's ability to find paid work. Unemployment rates are high with no sign of decline. In addition, the few jobs being created are part-time, contract or highly unstable. Also, in 1995, for the first time in 30 years, the wage gap increased between men and women employed full-time. The job creation record of the Liberal Government is dismal - especially in jobs with a future for women. We have seen the elimination of 40,000 jobs in the federal public sector and thousands of other jobs in the provinces and territories. Women - particularly aboriginal women, women of colour, and women with disabilities have been the most severely affected by these cuts. With the further cuts in federal transfer payments to the provinces and territories there will be thousands of more jobs lost both in public services as well as in the areas of social assistance, health care and education.

*Submitted by: Priority Campaign for Social and Economic Justice Committee (NAC)*

### 300.20 Benefits

#### *Women's March Demand*

22. BE IT RESOLVED that NAC call for the multi-billion dollar UI Account Surplus to be used for the restoration of UI entitlements until such time as at least 87% of the unemployed in this country are receiving Unemployment Insurance income maintenance benefits as they were

in 1989. Further, that the Federal Government's obligation to contribute to the UI Account when unemployment is high be reinstated. And finally, that the true universality be introduced to the UI system so that all jobs pay UI premiums and the 15 hour weekly minimum is removed (which is not the same as applying an hours system to all jobs and setting a 35 hour standard).

**Background:** Since 1989, Conservative and Liberal Governments have cut over \$5.3 billion from Canada's Unemployment Insurance system with the result that only 46% of the jobless received UI benefits by January 1996, compared with 87% in 1989. The Federal Government now plans to slash another \$2 Billion from UI, despite the Finance Minister's estimate of a year-end cumulative surplus of \$5 Billion in the UI Account. The Account is now fully funded by employer and employee premiums because the government no longer contributes. The \$2 Billion in cuts and the proposed re-structuring of UI will have very negative impacts, especially for part-timers and full-timers with 15 to 34 hours weekly, the majority of whom are women, and those youth, older women and immigrant women with special training needs for which the Federal Government is no longer prepared to bear responsibility.

*Submitted by: Priority Campaign for Social and Economic Justice Committee (NAC)*

*Women's March Demand*

23. BE IT RESOLVED that NAC lobby the Federal Government for a stronger public pension system and encourage its member groups to do the same.

**Background:** Canada's public pension system (the Old Age Security, and the Canada and Quebec Pension Plans) recognizes women's work patterns and has been effective in reducing poverty among elderly women, from 71% in 1980 to 44% in 1993. Employers have not provided adequate pension plans for workers and today, less than 1 in 3 women has an employer-sponsored pension. Few women have the stable, adequate level of earnings to contribute to the private savings plans (e.g. RRSPs). The federal government is responding to the demands from banks and the financial industry and considering changes to weaken the public pension system and force Canadians into the private system.

*Submitted by: CAW*

300.30 Employment Equity

24. BE IT RESOLVED that NAC actively participate in the ongoing dialogue between management, employees, and their representative agencies to ensure that women, who are

last hired and first laid-off and fired, are not further disadvantaged through attempts to balance budgets and in the redistribution of employment.

BE IT FURTHER RESOLVED that NAC advocate that the principles of employment equity guide these employment groups in the ways in which current and future job cuts are instituted.

*Submitted by CUPE 3903*

### 300.80 Minimum Wage and Other Labour Standards

#### *Women's March Demand*

25. BE IT RESOLVED that NAC demand the restoration of the purchasing power of the Federal Minimum Wage, beginning with a rate of \$7.85 an hour for 1996 to mark the United Nation's *Year for the Eradication of Poverty*, with scheduled annual increases thereafter.

**Background:** The Federal Minimum Wage is set at a shockingly low \$4 an hour, the only legislated safety net for the one in ten who work in the federal jurisdiction. In 1975, *International Women's Year*, the Federal Minimum Wage was worth the equivalent of \$7.85 in today's dollars which is still only \$16,000 a year assuming full-time hours. Some premiers are moving to freeze the provincial minimum wages until other jurisdictions "catch up", part of a cheap labour agenda and a guarantee that many more workers will join the ranks of the working poor. The majority of those working at or about minimum wage are women, many of them young women, immigrant women and women of colour.

*Submitted by: CAW*

26. BE IT RESOLVED that NAC lobby the Canadian Government to sign and ratify the United Nations International Convention on the Protection of the Rights of All Migrant Workers and Members of Their Families.

**Background:** This Convention was adopted by the United Nations General Assembly Resolution 45/158 on December 18, 1990, but to be in force it must be signed and ratified by 20 UN member countries. All migrant workers caucuses leading to and in Beijing called for signing of this Convention that Canada continues to ignore.

*Submitted by: Toronto Organization for Domestic Workers' Rights (INTERCEDE)*

### 300.100 Unpaid Work

27. BE IT RESOLVED that NAC strike a committee to work towards the development of a NAC policy on unremunerated work in order to be prepared to respond with a feminist analysis and policy recommendations to the first national statistics on unremunerated work in Canada which will be released in 1998.

*Background:* The 1996 Census of Population held in May of 1996 counted unremunerated household activities, family (child) care and elder care as the result of years of grassroots lobbying efforts on the part of women to have this work counted and made visible. The Paragraphs on Unremunerated Work in the Platform for Action adopted at the Fourth World Conference on Women in Beijing in 1995 were acclaimed as a significant gain towards women's equality. It is essential that women continue to participate actively in the efforts to have unremunerated work measured and counted and made part of Canadian public policy analysis, development and implementations in a way that furthers women's equality.

*Submitted by: Mothers Are Women*

28. BE IT RESOLVED that NAC lobby the Federal Government, especially Statistics Canada, to include questions on formal and informal volunteer work in the 2001 Census of Population.

*Background:* Although Statistics Canada has now included questions on unpaid household activities, including child care and elder care, unpaid formal and informal volunteer/community work remains invisible in government statistics. There is no system that accounts for volunteer hours in any reasonable manner whether in health accounts, social accounts, national accounts, or income tax accounts. The efforts of women to assess social policy initiatives and programs and the ramifications of cuts and restraints are limited by a lack of data on formal and informal volunteer/community work which might identify trends regarding intensification, shifting resources and community needs. We who do this work in our communities and in the women's movement are excluded from policy development and implementation because this work is not counted but assumed. Like our work in the household, women's unremunerated work in our communities must be measured and made visible.

*Submitted by: Mothers Are Women*

## *HEALTH*

### 500.20 Abortion

29. BE IT RESOLVED that NAC demand that all levels of government safeguard services and programs supporting women's reproductive rights and freedoms, in particular government-funded and accessible abortions, so that existing services and programs are maintained and are augmented in areas where service levels are not currently satisfactory to women.

*Background:* Cuts to health care funding are threatening abortion provision in hospitals and clinics across the country, and the reallocation of funding in provinces such as Ontario has decreased access to abortions through closure and amalgamation of hospitals.

*Submitted by: CARAL-Ottawa*

### 500.50 New Reproductive and Genetic Technologies

30. BE IT RESOLVED that NAC call on the Federal Government to reform current patent legislation to insure that patent applications are only approved and upheld where it can be demonstrated that they serve the public good. By public good, we mean human rights and social, economic and environmental justice.

BE IT FURTHER RESOLVED that NAC work to oppose the patenting of life-forms (human, animal or plant), and resist the current trend toward the expansion of patent rights for various technologies, products and processes.

BE IT FURTHER RESOLVED that NAC work to promote international intellectual property rights (IPR) standards that reflect the public good, and to resist the current moves to impose regressive IPR standards through GATT, NAFTA, the World Trade Organization and other bilateral and multilateral arrangements.

*Background:* Patents grant limited monopoly rights to the patent holder. The use of patent law is expanding in Canada and around the world as governments, corporations and individuals claim patents on the genomes of indigenous peoples, medical procedures and extensive rights for pharmaceutical products, to name only a few. In Canada, applications

for patents can only be contested on technical grounds, such as prior knowledge of the "invention". In Europe, however, patents can be contested because they are deemed to offend public standards.

*Submitted by: Feminist Alliance on New Reproductive and Genetic Technologies (FANRGT)*

31. BE IT RESOLVED that NAC promote the democratization of the research process. This includes citizen participation in determining research priorities, and monitoring research activities and their applications.

BE IT FURTHER RESOLVED that NAC concentrate these efforts in the areas of genetics, reproduction and biotechnology and that NAC work to raise awareness of the issues arising from biotechnology research and applications.

Background: The research process is largely closed to citizen participation, yet this is where key decisions get made. Citizens are granted decision-making power largely as consumers, "choosing" whether to use the products of research; we may also occasionally be asked to participate as subjects in research studies. This level of citizen control is inadequate, particularly given the crucial importance of science and technology in our lives.

*Submitted by: Feminist Alliance on New Reproductive and Genetic Technologies (FANRGT)*

32. BE IT RESOLVED that NAC advocate for legislation and other measures to counter genetic discrimination as a priority of the Federal, Provincial and Territorial Governments. Such legislation is also required internationally.

BE IT FURTHER RESOLVED that NAC work to restrict the collection and storage of genetic information. The use of such information by government agencies must be publicly monitored and controlled. Employers, insurers, educators, and other institutions must not have access to such information; the granting of "consent" by the individuals involved does not override such restrictions.

BE IT FURTHER RESOLVED that NAC oppose the development of a National DNA Bank for the long-term storage of genetic information and biological materials. This initiative is presently being advanced by the federal Solicitor General's Office for persons convicted of certain crimes.

Background: Initiatives such as the International Genome Project- to map and sequence the human genome- encourage a general turn to genetic science to provide answers about human biology and human society. This process of "geneticization" involves the mistaken belief that people are their genes and nothing more. Social concepts, like race, gender, disability, intelligence and criminality are therefore seen as principally "genetic" and the experience of disadvantage or discrimination on the basis of such labels is understood as simply "natural".

Enthusiasts would use genetic information to identify characteristics such as "intelligence", "criminality" or the "predisposition" to certain diseases. The collection of such information involves obvious dangers of genetic discrimination for workers and marginalized or oppressed groups. It also encourages pregnant women to act as "quality controllers" and thus endangers both women's reproductive autonomy and the dignity and human rights of persons with disabilities.

Genetic information can also be used for identification purposes; this is what has been called DNA "fingerprinting". While women have an interest in seeing the perpetrators of violence punished, we should not allow ourselves to ignore the structural injustices of the criminal system. Nor must we forget the fundamental social and cultural causes of violence, such as misogyny, racism and poverty. And we must not be deceived into believing that genetic science provides such compelling solutions that we should approve its use without considering the risks and costs.

*Submitted by: Feminist Alliance on New Reproductive and Genetic Technologies (FANRGT)*

## *INTERNATIONAL AFFAIRS*

### 600.10 International Affairs - General

33. BE IT RESOLVED that NAC lobby the Canadian Government to take immediate steps to implement the Beijing Platform for Action and provide financial resources to women's groups for their participation in such implementation.

BE IT FURTHER RESOLVED that NAC closely monitor this implementation.

Background: Canadian Government along with other member states of the United Nations adopted the Platform for Action (PFA) in Beijing last September. However, without adequate financial resources to implement the actions outlined in the Beijing document, the government commitment will remain merely words on the shelf. It is critical that the

Federal Government sees the implementation of the PFA as its priority agenda item and allocate adequate funding resources both internally for the Women's Program and externally to women's organizations.

*Submitted by: NAC Executive*

34. BE IT RESOLVED that NAC lobby the Canadian Government to contribute the necessary resources needed to support the UN Commission on the Status of Women Working Group on the Optional Protocol to the Convention for the Elimination of Discrimination Against Women.

*Submitted by: NAC Executive*

#### 600.30 Economic, Social and Environmental Concerns

*Women's March Demand*

35. BE IT RESOLVED that NAC call on the Liberal Government to make the elimination of women and poverty and the strengthening of women's economic security globally as central objectives of its overall foreign policy.

BE IT FURTHER RESOLVED that NAC support, initiate and lead consumer awareness campaigns, such as Clean Clothes campaign, Toy Consumer Awareness Campaign, etc., as an effective and direct way to bring pressure on transnational corporations to adopt Production Charter that will abide by the ILO Standard and guarantee labour rights protection for women workers in the global assembly line.

*Submitted by: International Solidarity Committee (NAC)*

36. BE IT RESOLVED that NAC participate in NGO organizing against the devastating impact on women of economic policies negotiated at the Asia Pacific Economic Cooperation (APEC) Conference.

**Background:** As a key player in APEC, Canada will host the APEC Summit meeting in 1997. APEC decides on economic policies to implement globalization strategies that have direct impact on the lives of women in the countries of the Asia Pacific. NAC must organize with

NGOs in this region to continue its Beijing work that focused on the intensifying poverty of women caused by economic globalization.

*Submitted by: International Solidarity Committee (NAC)*

### *ETHNIC MINORITIES; CITIZENSHIP AND IMMIGRATION*

#### 900.30 Citizenship and Immigration

37. BE IT RESOLVED that NAC lobby the Canadian Government to have criteria for family sponsorship immigration based solely on familial relationships and people's right to family reunification by eliminating the requirement to sign an undertaking of financial commitment.

BE IT FURTHER RESOLVED that NAC lobby the Canadian Government to recognize culturally diverse definitions of family as well as lesbian and gay families when formulating immigration policy on family sponsorship and in the implementation of this policy.

*Background:* The right to family reunification has been internationally recognized. The Canadian Government currently violates this right by placing financial barriers to family reunification in its current immigration policy. The requirement to undertake a financial commitment discriminates against sponsors of family-class immigrants- particularly women who generally have lower incomes. No other group in Canadian society is asked for the same guarantees of financial security and stability that those seeking family reunification through immigration are. Such guarantees, along with increases in minimum income required by the government to sponsor family-class immigrants, makes family reunification an unattainable dream for many in Canada. Furthermore, the current definition of family is based on a nuclear-family model which discriminates against people who define their families in more inclusive terms, such as extended families and lesbian and gay families.

*Submitted by: Immigrants, Refugees and Migrant Workers' Rights Committee (NAC)*

38. BE IT RESOLVED that NAC lobby the Canadian Government to immediately halt the inhumane practice of demanding identity documents and other supporting papers from refugees before granting them permanent resident status- especially those fleeing areas of conflict or countries where administrative structures have collapsed.

BE IT FURTHER RESOLVED that NAC lobby the Canadian Government to accept sworn affidavits as a valid proof of identity for persons claiming refugee status in the country.

Background: The Canadian Government has left many thousands of refugees fleeing areas of conflict or countries whose administrative structures have collapsed in a legal limbo. They are unable to gain permanent residency status in Canada- even after having been recognized as *bona fide* refugees- because they are unable to provide Canadian officials with identity documents or other supporting papers. This is compounded by the fact that some governments which have participated in the persecution of these refugees simply do not comply with requests for such documents.

*Submitted by: Immigrants, Refugees and Migrant Workers' Rights Committee (NAC)*

39. BE IT RESOLVED that NAC lobby the Canadian Government to uphold its international obligations to provide asylum to refugees by *not* entering into any agreement with the United States or other country that would deny refugees the right to seek asylum in Canada if they were unable to reach Canada directly.

Background: Since 1995, the Canadian Government has been planning to sign an agreement with the U.S. that will eventually prevent 40% or more of refugee claimants from making a refugee claim in Canada only because they were unable to arrive here directly. In particular, such an agreement could discriminate against refugees who are poor and, therefore, less mobile - especially women and children. Such an agreement would seriously undermine refugee protection in Canada and would endanger the lives and rights of refugee claimants by forcing them to seek asylum in the U.S. Not only does this agreement contravene Canada's international obligations that recognize the right of refugees to seek asylum where they feel it is best secured, it also means that Canada is willing to allow the U.S. to write its refugee policies. The two governments have called this agreement the "Safe Third Country" deal. However, the U.S. refugee system is internationally acknowledged as being highly restrictive and captive to the U.S. foreign policy agenda. Some could face forced return to persecution as a result of this kind of agreement.

*Submitted by: Immigrants, Refugees and Migrant Workers' Rights Committee (NAC)*

*CANADIAN HUMAN RIGHTS ACT*

1000.30 Canadian Human Rights Act

*Women's March Demand*

40. BE IT RESOLVED that NAC demand that the Federal Government include sexual orientation as prohibited grounds for discrimination in the Canadian Human Rights Act.

BE IT FURTHER RESOLVED that NAC demand that governments and private sector employers provide lesbians and their children with access to benefits that heterosexual couples enjoy.

BE IT FURTHER RESOLVED that NAC lobby for legal recognition and access to employment and pension benefits for lesbians and gays.

Background: The Supreme Court of Canada and several lower courts have found that discrimination on the basis of sexual orientation is prohibited under the Charter of Rights and Freedoms. The Liberals have promised to amend the Canadian Human Rights Act to prohibit discrimination on the basis of sexual orientation.

*Submitted by: Lesbian Issues Committee (NAC)*

*VIOLENCE*

1100.10 Violence - general

*Women's March Demand*

41. BE IT RESOLVED that NAC demand that the Federal Government immediately allocate \$50 million to feminist services working against male violence against women.

Background: The Canadian Bill of Rights, Section 1, guarantees the existence of "human rights and fundamental freedoms" including "the right of the individual to life, liberty and security of person." The Canadian Charter of Rights and Freedoms, Section 7, guarantees "life, liberty and the security of person," and the Charter, Section 15, guarantees "the right to equal protection and equal benefits of the law without discrimination and, in particular, without discrimination based on race, national and ethnic origin, colour, religion, sex, age or mental or physical disability." Before it was elected, the Liberal Party promised in its Red

Book to provide increased funding to women's services working to end violence against women, but has not honoured that promise while in office.

*Submitted by: Ontario Association of Interval and Transition Houses (OAITH)*

42. BE IT RESOLVED that NAC officially endorse the plans of the Ontario Association of Internal and Transition Houses (OAITH) to make representations to the UN Rapporteur on Violence Against Women in order to outline both the impact of cuts to women's shelters and supports in Ontario under the present Progressive Conservative Government, and the failure of the Federal Government to intervene in support of women's human rights.

**Background:** The UN has appointed a Rapporteur on Violence Against Women to undertake a three year review of violence against women in UN countries as a function of the UN Declaration on the Elimination of Violence Against Women, to which Canada is a signatory. The Ontario Government has, without intervention or opposition by the Federal Government to protect women's human rights, jeopardized the safety of women experiencing violence in Ontario by withdrawing support for critical services for women and children escaping violence. Governments within Canada, both provincial and national, must be held accountable on the international level for failing to protect the human rights of women by breaching national and international laws and agreements.

*Submitted by: Ontario Association of Interval and Transition Houses (OAITH)*

43. BE IT RESOLVED that NAC ask the government to investigate, document and eliminate through federal legislation all forms of trafficking in women for sex and forced labour that may be taking place in Canada while making sure to protect the rights of the women who are victimized through these activities.

**Background:** The increasing activity in the trafficking of women for sex or forced labour is a by-product of the global march of corporate armies around the world. It is reminiscent of the subjugation of Korean and Filipino comfort women to serve the invading armies of Japan during World War II. In Canada, alarming reports of this activity, legal or clandestine, requires exposure.

*Submitted by: International Solidarity Committee (NAC)*

**NATIONAL  
ACTION  
COMMITTEE**  
ON THE STATUS OF WOMEN

**COMITÉ  
CANADIEN  
D'ACTION**  
SUR LE STATUT DE LA FEMME

**NATIONAL  
ACTION  
COMMITTEE**  
ON THE STATUS OF WOMEN

**COMITÉ  
CANADIEN  
D'ACTION**  
SUR LE STATUT DE LA FEMME

**NATIONAL  
ACTION  
COMMITTEE**  
ON THE STATUS OF WOMEN

**COMITÉ  
CANADIEN  
D'ACTION**  
SUR LE STATUT DE LA FEMME

# RÉSOLUTIONS

## 1996

**Du Pain et des Roses!  
Des Emplois et la Justice!**  
Assemblée Générale Annuelle du CCA  
le 14, 15 et 16 juin, 1996

---

## NOTE DU COMITÉ DES RÉSOLUTIONS

---

L'AGA du CCA marquera le point culminant de la *Marche des femmes contre la pauvreté*, dont le thème est, rappelons-le : *Du pain et des roses; des emplois et la justice*. Les activités qui se dérouleront au Village de toile, l'arrivée de la Marche et le rassemblement sur la colline parlementaire sont autant d'événements qui ne manqueront pas de susciter l'enthousiasme et d'encourager la solidarité parmi les participantes.

Chaque année, l'AGA offre aux membres du CCA l'occasion de réfléchir sur le cours suivi jusque-là, et de fixer la direction à prendre pour l'année à venir.

Nous avons cette année un grand nombre de propositions importantes à étudier dans un délai limité. Le Comité des résolutions a pour tâche de favoriser au maximum la contribution et la participation des déléguées. Nous espérons que le procès à suivre ci-dessous facilitera les débats ainsi que le déroulement de l'assemblée générale annuelle.

---

### Propositions de politique

Les propositions ci-jointes n'apparaissent pas nécessairement dans l'ordre où elles seront abordées lors de l'AGA, exception faite des amendements aux statuts et règlements du CCA qui sont habituellement examinés en premier.

Les propositions sont réparties par sujet, dans le but de faciliter le débat du vendredi matin. Les chiffres précédant chaque sujet correspondent aux codes de l'*Index des résolutions abrégées du CCA*. Ce dernier sera jointe à la documentation qui vous sera remise à l'AGA. À l'aide de cet index, les déléguées pourront vérifier la position du CCA sur chaque sujet mentionné. Vous noterez également que les propositions touchant la Marche ont été mises en évidence.

Le Comité des résolutions présentera, avec la collaboration des présidentes d'ateliers, les propositions devant l'assemblée plénière du dimanche. Cela sera fait de façon à permettre que chaque sujet soit étudié de manière adéquate, et de façon également à s'assurer que les questions soulevées lors des ateliers sont abordées comme il se doit.

Le dimanche également, nous devrons nous pencher sur les propositions d'urgence en matière de politiques. Vous trouverez plus loin la définition d'une proposition d'urgence, ainsi que le procès à suivre pour en présenter une à l'assemblée.

Comme à chaque année, le Comité des résolutions demande l'aide des déléguées relativement aux propositions de politique. Plus précisément :

- Si une déléguée propose un AMENDEMENT MAJEUR à l'une des propositions soumises par un autre groupe membre, nous aimerions que le Comité des résolutions en soit informé le plus tôt possible. Le Comité tentera alors de rassembler les représentantes du groupe membre concerné, afin de leur permettre de modifier la proposition, ou à tout le moins, de déterminer la manière la plus constructive de présenter leurs différences à l'assemblée plénière.
- Toute DIFFÉRENCE D'OPINION MAJEURE concernant les propositions de politiques devrait avoir été soulevée en atelier. Le Comité des résolutions sera alors mis au

courant par la présidente de l'atelier concerné. Si cela ne s'est pas produit, le Comité aimerait tout de même être tenu au courant, afin de prendre les mesures s'imposant pour faciliter le plus possible le débat en assemblée plénière.

## PROPOSITIONS D'URGENCE

Voici les règles servant à définir une proposition d'urgence en matière de politiques. Veuillez noter que les propositions d'urgence doivent être présentées au plus tard à midi, le samedi 15 juin 1996.

Tel que précisé dans la Statuts et règlements du CCA :

- a) Des résolutions définies *comme résolutions de politiques urgentes* peuvent émaner de l'assemblée annuelle.
- b) Une *résolution de politique urgente* est une résolution politique concernant une question ou un cas
  - (i) survenu dans les soixante (60) jours précédant l'assemblée annuelle; et
  - (ii) pour lequel la politique du CCA est insuffisante ou inexistante; ou
  - (iii) qui nécessite des mesures avant la réunion suivante du Conseil de direction.
- c) Une *résolution de politique urgente* devra être remise, par écrit, au Comité des résolutions par midi, samedi, le 15 juin.
- d) Une *résolution de politique urgente* sera examinée à l'assemblée annuelle si les deux tiers (2/3) des déléguées présentes et ayant droit de vote décident qu'elle constitue une urgence ou qu'elle devrait être entendue pour toute autre raison.
- e) En dépit de la disposition 4b), deux tiers (2/3) des déléguées présentes et ayant droit de vote peuvent décider qu'une résolution de politique proposée est une résolution de politique urgente.

Dans la mesure du possible, les propositions d'urgence doivent être présentées dans les deux langues officielles.

N.B.

Le Comité des résolutions recommande aux déléguées de profiter des ateliers pour bien explorer les sujets d'intérêt, cerner les différences et, dans la mesure du possible, préparer des amendements susceptibles de promouvoir le consensus sans susciter de débat paralysant.

Nous vous remercions de votre collaboration.

Le Comité des résolutions

*Jane Robinson*, co-présidente

*Amy Go*, co-présidente et secrétaire

*Marianne Roy*, membre

---

## CHANGEMENTS AUX STATUTS ET RÈGLEMENTS DU CCA

### 700.40 Changements aux statuts et règlements du CCA

1. QU'IL SOIT RÉSOLU que le CCA étudie la possibilité d'établir une catégorie de membres individuelles, ainsi qu'un système de scrutin susceptible d'assurer une représentation appropriée des différents organisations et individus, et que le Conseil du CCA présente une recommandation à cet effet à l'AGA de 1997.

*Présentée par : le Conseil de direction du CCA*

2. QU'IL SOIT RÉSOLU que l'un des postes de vice-présidentes du CCA soit réservé à une représentante des Premières Nations.

*Présentée par : le comité d'organisation régionale de la C.-B. sud et centre*

3. QU'IL SOIT RÉSOLU que le processus électoral régional dûment constitué du CCA permette l'élection d'une co-représentante ou d'une remplaçante de la représentante régionale auprès du Conseil de direction du CCA.  
QU'IL SOIT ÉGALEMENT RÉSOLU qu'une seule des co-représentantes soit présente à chacune des réunions du Conseil de direction.

*Présentée par : le comité d'organisation de la C.-B.*

---

## CAMPAGNE PRIORITAIRE

### 700.20 Campagnes, manifestations, événements spéciaux et actions du CCA

4. QU'IL SOIT RÉSOLU que, se fondant sur le travail accompli l'année précédente, la campagne prioritaire du CCA pour 1996-1997 ait pour thème L'Égalité et la démocratie pour les femmes, et ait pour buts la mise en place de normes fédérales applicables relativement aux programmes sociaux, et l'opposition à toute compression des paiements de transfert du fédéral aux provinces, buts que le CCA cherchera à atteindre en exerçant une pression croissante sur le Gouvernement fédéral afin de le convaincre d'accéder à toutes les demandes présentées par la Marche des femmes contre la pauvreté.

QU'IL SOIT ÉGALEMENT RÉSOLU que la Campagne pour l'égalité et la démocratie vise la démocratisation de nos structures et institutions politiques en organisant et en mobilisant le mouvement des femmes en vue des prochaines élections fédérales et du débat constitutionnel à venir.

QU'IL SOIT ÉGALEMENT RÉSOLU que la Campagne pour l'égalité et la démocratie comprenne au moins une co-présidente de chacun des comités de politiques du CCA, et qu'elle incorpore les principes d'inclusion, dans le but d'accroître la régionalisation et la clarté des communications.

*Présentée par : le Conseil de direction du CCA*

### 300.10 Travail non-rémunéré

5. QU'IL SOIT RÉSOLU que le CCA inclue de manière spécifique le travail non rémunéré des femmes à sa Campagne prioritaire pour la justice sociale et l'égalité 1996-1997, dans le cadre de son analyse et des actions entreprises relativement aux droits économiques et sociaux des femmes, ainsi qu'à leur pauvreté croissante.

QU'IL SOIT ÉGALEMENT RÉSOLU que la question du travail non rémunéré des femmes fasse partie intégrante de TOUTES les campagnes du CCA portant sur les questions de justice sociale et économique, et se voit accorder une importance égale.

Généralités : En 1992, le CCA adoptait le Programme des femmes, précisant « Nous allons promouvoir le travail des femmes à la maison et reconnaître la valeur sociale et productive

de ce travail. » En 1993, le CCA prenait la résolution de « reconnaître la valeur du travail des femmes dans le soin des enfants, y compris le soin des enfants à la maison, et son importante contribution à l'économie et à la société, en l'incluant à toutes les discussions portant sur le travail des femmes. » Le CCA a souligné les paragraphes portant sur le travail non rémunéré contenus dans la Tribune pour l'action adoptée lors de la Quatrième conférence mondiale des femmes, en 1995, comme étant l'un des gains remportés par les femmes dans ce document. Le travail non rémunéré demeure toutefois en marge des campagnes, des activités de promotion et des actions entreprises par le CCA. Ce sujet n'est guère mentionné dans le plan pour la Marche contre la pauvreté : Pour du pain et des roses; pour des emplois et de la justice. On ne le retrouve pas non plus dans l'invitation à l'action. Le CCA a rendu cette question invisible, plutôt que de l'intégrer à l'analyse de la pauvreté des femmes au Canada et ailleurs dans le monde.

*Présentée par : Mothers Are Women*

---

## DÉVELOPPEMENT DE L'ORGANISATION

### 700.30 Structure et administration du CCA

6. QU'IL SOIT RÉSOLU que le CCA adopte la POLITIQUE DE LUTTE CONTRE LE RACISME suivante.

*Préambule:*

LE RACISME CONSTITUE UNE VIOLATION DES DROITS DE LA PERSONNE.

LE RACISME EST SYSTÉMIQUE DANS NOTRE SOCIÉTÉ ET INFLUENCE LA FAÇON DONT LA SOCIÉTÉ EST STRUCTURÉE. Le racisme est bien plus que les gestes individuels de violence et de ségrégation, ou que les comportements et actes racistes. Le racisme est endémique dans nos institutions et a pour effet d'exclure les personnes de couleur de tous les processus décisionnels et de toutes les possibilités de leadership. C'est une partie de notre société qui est tellement présente qu'elle en est souvent invisible.

LE RACISME EST UNE QUESTION DE POUVOIR ET D'ABUS DE POUVOIR. Le racisme empêche les personnes de couleur d'avoir le même accès aux diverses possibilités et résultats. Le racisme perpétue les structures existantes ayant pour effet de nier les droits économiques, politiques, civils et sociaux des personnes de couleur.

LE RACISME AFFECTE LE BIEN-ÊTRE ÉMOTIONNEL ET PHYSIQUE des personnes touchées et conduit à la désintégration sociale. Le racisme nie la contribution historique et actuelle des personnes de couleur.

*Engagement:*

Le CCA reconnaît avoir les responsabilités suivantes:

FOURNIR UN ENVIRONNEMENT DÉNUÉ DE TOUT RACISME, DISCRIMINATION ET PRÉJUGÉS, où toutes les femmes sont traitées avec respect et dignité. Le CCA reconnaît que cette responsabilité va au-delà des individus engagées dans les diverses organisations.

METTRE EN PLACE DES POLITIQUES DE LUTTE CONTRE LE RACISME ET LA DISCRIMINATION soulignant l'engagement et les attentes de l'organisation face aux participantes, au personnel et aux membres.

METTRE AU POINT ET APPLIQUER DES MÉCANISMES DE LUTTE CONTRE LE RACISME ET LA DISCRIMINATION, dont une procédure de grief pour accueillir toute plainte concernant les violations perçues.

MAINTENIR DES PROCÉDURES DE LUTTE CONTRE LE RACISME ET LA DISCRIMINATION par le biais d'éducation du public et de formations à cet effet.

Le CCA en tant qu'organisation s'engage à :

ÉLIMINER LE RACISME en identifiant et en remettant en question les obstacles actuels empêchant l'accès aux activités, programmes ou emplois.

PROMOUVOIR LES PRINCIPES DE L'ÉQUITÉ POUR TOUTES LES RACES et faire en sorte que cela soit reflété dans les politiques, procédures et programmes de l'organisation, ainsi que dans ses rapports avec le personnel, les participantes et la collectivité en général.

S'ASSURER QUE LES GROUPES RACIAUX SONT PLEINEMENT REPRÉSENTÉS dans l'élaboration, la mise en place et l'évaluation des politiques, programmes et activités du CCA.

RECONNAÎTRE ET CÉLÉBRER LA DIVERSITÉ RACIALE DES COLLECTIVITÉS DE FEMMES QU'IL REPRÉSENTE.

*Présentée par : le Conseil de direction du CCA*

N.B.: Les lignes directrices pour la mise en pratique de la politique de lutte contre le racisme du CCA seront traitées à l'assemblée générale annuelle du CCA de 1996.

7. QU'IL SOIT RÉSOLU que le CCA adopte la POLITIQUE DE LUTTE CONTRE LA DISCRIMINATION suivante :

*Préambule:*

LA DISCRIMINATION EST UNE VIOLATION DES DROITS DE LA PERSONNE.

LA DISCRIMINATION EST SYSTÉMIQUE DANS NOTRE SOCIÉTÉ. La discrimination est bien plus que les gestes individuels de violence et de ségrégation, ou que les comportements et actes discriminatoires. La discrimination est endémique dans nos institutions et a pour effet d'exclure les personnes concernées de tous les processus décisionnels et de toutes les possibilités de leadership. C'est une partie de notre société qui est tellement présente qu'elle en est souvent invisible.

LA DISCRIMINATION EST UNE QUESTION DE POUVOIR ET D'ABUS DE POUVOIR. La discrimination empêche les personnes touchées d'avoir le même accès aux diverses possibilités et résultats. La discrimination perpétue les structures existantes ayant pour effet de nier les droits économiques, politiques, civils et sociaux des femmes.

LA DISCRIMINATION EST PARFOIS INTÉRIORISÉE. Les personnes qui sont la cible de la discrimination ou de préjudices ressentent souvent une baisse de l'estime de soi, ainsi que des difficultés à s'accepter et à trouver leur identité.

LA DISCRIMINATION AFFECTE LE BIEN-ÊTRE ÉMOTIONNEL ET PHYSIQUE des personnes touchées et conduit à la désintégration sociale. La discrimination nie la contribution historique et actuelle de groupes particuliers de femmes.

LA DISCRIMINATION EST UN SYSTÈME D'OPPRESSION AFFECTANT LA FAÇON DONT LES GENS VOIENT LE MONDE AUTOUR D'EUX. La discrimination influence la façon dont nous percevons ceux qui «ont leur place» et ceux qui «n'ont pas leur place». La discrimination crée une société de «membres» et de «non membres» — «nous autres» vs «eux autres», privilégiant ceux qui «ont leur place» ou qui sont vus comme «membres».

LA DISCRIMINATION PREND DES FORMES VARIÉES, en particulier les suivantes : le sexisme, l'hétérosexisme, la différenciation selon l'âge, la présence ou non d'un handicap et la classe.

*Engagement:*

Le CCA reconnaît avoir les responsabilités suivantes:

FOURNIR UN ENVIRONNEMENT DÉNUÉ DE TOUT RACISME, DISCRIMINATION ET PRÉJUGÉS, où toutes les femmes sont traitées avec respect et dignité. Le CCA reconnaît que cette responsabilité va au-delà des individus engagées dans les diverses organisations.

METTRE EN PLACE DES POLITIQUES DE LUTTE CONTRE LE RACISME ET LA DISCRIMINATION soulignant l'engagement et les attentes de l'organisation face aux participantes, au personnel et aux membres.

METTRE AU POINT ET APPLIQUER DES PROCÉDURES DE LUTTE CONTRE LE RACISME ET LA DISCRIMINATION, dont une procédure de grief pour accueillir toute plainte concernant les violations perçues.

MAINTENIR DES MÉCANISMES DE LUTTE CONTRE LE RACISME ET LA DISCRIMINATION par le biais de l'éducation du public et de formations à cet effet.

Le CCA en tant qu'organisation s'engage à :

ÉLIMINER LA DISCRIMINATION en identifiant et en remettant en question les obstacles actuels empêchant l'accès aux activités, programmes ou emplois.

PROMOUVOIR LES PRINCIPES DE L'ÉQUITÉ POUR TOUS LES GROUPES DE FEMMES et faire en sorte que cela soit reflété dans les politiques, procédures et programmes de l'organisation, ainsi que dans ses rapports avec le personnel, les participantes et la collectivité en général.

S'ASSURER QUE DES GROUPES SPÉCIFIQUES DE FEMMES SONT PLEINEMENT REPRÉSENTÉS dans l'élaboration, la mise en place et l'évaluation des politiques, programmes et activités du CCA.

RECONNAÎTRE ET CÉLÉBRER LA DIVERSITÉ DES COLLECTIVITÉS DE FEMMES QU'IL REPRÉSENTE.

*Présentée par : le Conseil de direction du CCA*

N.B.: Les lignes directrices pour la mise en pratique de la politique de lutte contre la discrimination du CCA seront traitées à l'assemblée générale annuelle du CCA de 1996.

---

## LA CONSTITUTION ET LA CHARTE DES DROITS DU CANADA

### 1000.20 La Constitution et la Charte des droits du Canada

8. QU'IL SOIT RÉSOLU que toutes les personnes résidant au Québec, sans égard à leurs origines, et se considérant comme Québécoises et Québécois, sont des Québécoises Québécois et attendent de leur Gouvernement qu'il leur garantisse des droits de la personne fondamentaux et respecte leurs choix démocratiques.

QU'IL SOIT ÉGALEMENT RÉSOLU que toutes les personnes résidant au Québec s'attendent à ce que leurs droits de la personne et leurs choix démocratiques soient garantis, et par conséquent, les gouvernements tant fédéral que québécois doivent respecter ces choix.

QU'IL SOIT ÉGALEMENT RÉSOLU que l'AGA du CCA qui sera tenue en 1996 réaffirme sa solidarité avec les femmes autochtones, les femmes du Québec et du reste du Canada, et son engagement à protéger les principes d'égalité, de justice sociale et de lutte contre le racisme, peu importe la tournure d'un prochain référendum ou les tendances des divers gouvernements fédéraux, provinciaux et territoriaux.

QU'IL SOIT ÉGALEMENT RÉSOLU qu'étant donné le vote serré lors du référendum du 30 octobre 1995, le CCA reconnaisse le besoin urgent de tenir un débat public constructif sur les moyens de susciter une meilleure compréhension entre les peuples autochtones, le peuple du Québec et le peuple du reste du Canada, bien avant la tenue d'un nouveau référendum au Québec.

QU'IL SOIT ÉGALEMENT RÉSOLU que le CCA condamne fermement tout discours invitant le recours à la force pour régler les questions constitutionnelles.

QU'IL SOIT ÉGALEMENT RÉSOLU que le CCA incite vivement les gouvernements fédéral et québécois à reprendre les négociations incluant les peuples autochtones sur la possibilité d'en arriver à des rapports mutuellement profitables entre les peuples autochtones, québécois et ceux du reste du Canada.

Généralités: Les résultats du référendum du 30 octobre 1995, le rebondissement raciste et la menace de séparation du Québec sont autant de facteurs indiquant qu'il est urgent de se parler et de travailler à bâtir une solution constructive et durable, susceptible d'assurer des rapports harmonieux dans le futur.

*Présentée par : le Conseil de direction du CCA*

9. QU'IL SOIT RÉSOLU que le CCA reconnaisse que l'établissement de régimes colonialistes français et britanniques sur le territoire présentement connu sous le nom de Canada était fondée sur l'oppression et la dépossession des peuples des Premières Nations.

QU'IL SOIT ÉGALEMENT RÉSOLU que le CCA lance un processus de consultation afin de revoir nos positions actuelles concernant les trois nations, et que le processus comprenne une consultation avec les femmes autochtones et divers autres groupes membres du CCA.

QU'IL SOIT ÉGALEMENT RÉSOLU que le processus de consultation soit établi par la présidente, les quatre vice-présidentes et la présidente du groupes des femmes autochtones. Entre temps, le CCA maintient sa position actuelle.

*Présentée par : le Conseil de direction du CCA*

10. QU'IL SOIT RÉSOLU que les résolutions portant sur les questions constitutionnelles adoptées lors de l'AGA du CCA en 1991 et qui, par inadvertance, n'ont pas été incluses dans l'index des résolutions de 1993, soient ajoutées au prochain index des résolutions du CCA.

*Présentée par : le Conseil de direction du CCA*

---

DEMANDES DE LA MARCHE DES FEMMES CONTRE LA PAUVRETÉ  
ET AUTRES QUESTIONS Y AYANT RAPPORT

*SERVICES SOCIAUX ET SÉCURITÉ*

100.10 Services sociaux et sécurité d'emploi - généralités

*Demande de la marche des femmes*

11. QU'IL SOIT RÉSOLU que le CCA demande au Gouvernement fédéral d'introduire une loi canadienne sur la sécurité sociale afin de s'assurer que les provinces désirant recevoir des transferts fédéraux en matière d'assistance sociale respectent les cinq droits sociaux fondamentaux suivants :

- Toute personne dans le besoin au Canada a droit à un revenu déquat, tenant compte des besoins de base, soit la nourriture, l'habillement, le logement, l'essence, les services publics, les fournitures domestiques, les soins personnels, les services de garde d'enfants et les services de soutien.
- Le droit à l'assistance sociale est fonction du besoin uniquement, et non conditionnel à la participation à du travail communautaire, du bénévolat obligatoire ou des programmes de formation obligatoires.
- Le droit d'en appeler d'une décision administrative concernant l'admissibilité à l'assistance sociale.
- Le droit à l'assistance sans subir de discrimination dans la conception ou la prestation d'un programme ou d'un service basée sur le sexe, la race, l'origine nationale ou ethnique, l'orientation sexuelle, la religion, l'âge, la capacité mentale ou physique ou tout autre motif analogue.
- Le droit à l'assistance sans égard à la période de temps passée dans une province.

QU'IL SOIT ÉGALEMENT RÉSOLU que, conformément aux positions constitutionnelles du CCA, la campagne du CCA pour une loi canadienne sur la sécurité sociale reconnaisse le droit des peuples autochtones et du peuple québécois de voir leur priorités nationales respectées dans toute disposition concernant les transferts fédéraux en matière de programmes sociaux les concernant.

QU'IL SOIT ÉGALEMENT RÉSOLU que la loi canadienne sur la sécurité sociale permette au Gouvernement de faire appliquer les normes par le biais de transferts liquides aux provinces réguliers et suffisamment importants, utilisant une formule sensible aux

changements dans la demande d'aide provoqués par l'augmentation de la population et par les fluctuations survenant dans l'économie.

Généralités: Cette proposition restaurerait les quatre normes nationales en matière d'assistance sociale contenues dans le Régime d'assistance publique du Canada, éliminé par le Gouvernement libéral. S'y ajoute une cinquième norme interdisant la discrimination dans la conception et la prestation des programmes et services. L'adoption d'une telle proposition ferait en sorte que les gouvernements canadiens successifs assument leurs obligations en vertu des ententes internationales sur les droits de la personne qu'ils ont signées, dont l'Entente internationale sur les droits économiques, sociaux et culturels et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

*Présentée par: le Comité de la campagne prioritaire sur la justice sociale et économique*

#### 100.10 Services sociaux et sécurité du revenu - généralités

12. QU'IL SOIT RÉSOLU que le CCA étudie les liens existant entre les compressions des dépenses sociale et les compressions des dépenses militaires, et explique ces liens dans toute publicité, allocutions et communications.

Généralités: De 18,5 milliards de dollars cette années, les transferts en liquide du Gouvernement fédéral aux provinces passeront à 12,5 milliards de dollars en 1998 (soit une réduction de 32,4 %). Le budget militaire de cette année est de 11 milliards de dollars et le budget prévu pour 1998 est de 9,2 milliards de dollars (une diminution de 14,4 %).

*Présentée par : Voice of Women*

#### 100.40 Logement

*Demande de la Marche des femmes*

13. QU'IL SOIT RÉSOLU que le CCA demande au Gouvernement fédéral de créer chaque année 14 000 unités de logement abordables et de garantir que les femmes recevront 50 % des emplois ou des revenus ainsi créés.

QU'IL SOIT ÉGALEMENT RÉSOLU que le CCA cherche à obtenir du Gouvernement fédéral l'assurance, par le biais d'une politique à cet effet, que les femmes participeront à la conception et à la planification des logements à titre de professionnelles rémunérées et aussi en tant que citoyennes moyennant compensation.

QU'IL SOIT ÉGALEMENT RÉSOLU que le CCA exerce des pressions auprès du Gouvernement fédéral afin que ce dernier reconnaisse l'urgence du besoin sans cesse croissant de logements adéquats pour les femmes et les enfants; que le Gouvernement fédéral considère les logements inadéquats comme une urgence nationale; et que le Gouvernement fédéral accorde la priorité immédiate à la question des logements.

QU'IL SOIT ÉGALEMENT RÉSOLU que le Comité du CCA sur le logement encourage la participation des organisations et des citoyennes de tout le Canada, afin de permettre aux femmes de mieux cerner leurs besoins en matière de logement.

QU'IL SOIT ÉGALEMENT RÉSOLU que le Comité du CCA sur le logement continue à lutter pour le droit fondamental à un logement et pour le droit à des terres communes, tant nationalement qu'internationalement.

QU'IL SOIT ÉGALEMENT RÉSOLU que le Comité du CCA sur le logement continue à démontrer comment les politiques financières de Bretton Woods Institutions (c'est-à-dire la Banque mondiale et le Fonds monétaire international) et des banques nationales contribuent à aggraver le problème des logements.

QU'IL SOIT ÉGALEMENT RÉSOLU que le CCA appuie la recherche participative et comparative relativement aux besoins en matière de logements et à la dette.

*Présentée par: Le Comité sur le logement (CCA)*

#### 100.70 Impôts et prestations pour enfants

14. QU'IL SOIT RÉSOLU que, dans les discussions annuelles avec le ministre des Finances précédant le dépôt du budget, le CCA demande que le taux d'intérêt réel soit ramené à son niveau historique d'environ 2 %.

Généralités: La politique visant à maintenir des taux d'intérêts réels très élevés (taux nominal moins le taux de l'inflation) est la principale cause de l'augmentation de la dette et du déficit gouvernementaux. Plutôt que de s'attaquer directement à ce problème, le Gouvernement fédéral a adopté une stratégie de réduction du déficit faisant injustement porter aux femmes le fardeau de la dette.

Les paiements d'intérêts élevés représentent un transfert de revenu des contribuables à faibles et moyens revenus vers les particuliers et les institutions financières les plus riches. Des taux d'intérêts réels moins élevés nous aideraient à réduire la dette en favorisant la croissance économique, la création d'emplois et la réduction des frais de la dette.

Qui plus est, des baisses récentes des taux d'intérêt nominaux n'ont pas causé une forte vente du dollars ni une augmentation de l'inflation, deux raisons invoquées dans le passé par le Gouvernement fédéral et la Banque du Canada pour justifier le maintien de taux d'intérêts réels élevés.

*Présentée par : Ecumenical Coalition for Economic Justice (ECEJ)*

15. QU'IL SOIT RÉSOLU que dans sa lutte contre la pauvreté au Canada, le CCA exige que le Gouvernement fédéral remplace la Taxe sur les biens et services par des impôts plus progressifs sur les revenus des sociétés et des particuliers, en particulier l'introduction d'une réduction d'impôts pour les personnes à faibles revenus, la diminution des allègements fiscaux dont jouissent les sociétés et les particuliers les mieux nantis, et l'introduction d'un impôt important sur les profits records que connaissent les institutions financières.

Généralités: Les problèmes que connaît actuellement le Gouvernement fédéral relativement à la dette ont commencé avec des changements apportés aux politiques fiscales par les Libéraux en 1970 et qui ont eu pour effet de diminuer les revenus gouvernementaux. Les taux d'impôt sur le revenu des sociétés ont été réduits, et de nouveaux avantages et déductions fiscaux ont été introduits pour ces mêmes sociétés. Les changements apportés à l'impôt sur le revenu personnel ont profité davantage aux mieux nantis qu'aux personnes à faible et moyen revenu. Les réductions de l'ancienne taxe de vente des manufacturiers (précurseur de la Taxe sur les produits et services - TPS) ont également contribué à réduire les revenus du Gouvernement. Les changements apportés au système fiscal par les Conservateurs, par exemple la TPS, ont poursuivi cette tendance voulant que les sociétés et les particuliers les mieux nantis aient droit à des avantages fiscaux. Dans l'ensemble, le système fiscal canadien est devenu plus régressif que dans les années 60.

*Présentée par : Ecumenical Coalition for Economic Justice (ECEJ)*

## ÉDUCATION

### 200.10 Éducation - généralités

*Demande de la Marche des femmes*

16. QU'IL SOIT RÉSOLU que le CCA s'oppose fermement à toute proposition tendant à promouvoir l'adoption de frais d'inscription comme solution au problème de financement. QU'IL SOIT ÉGALEMENT RÉSOLU que le CCA s'oppose aussi vigoureusement à toute tentative pour déréglementer les frais d'inscription au niveau post-secondaire.

QU'IL SOIT ÉGALEMENT RÉSOLU que le CCA exige également qu'un système de subventions global remplace les programmes actuels de prêts étudiants tant nationaux que provinciaux.

*Présentée par: la Fédération canadienne des étudiants*

#### 200.10 Éducation - généralités

17. QU'IL SOIT RÉSOLU que le CCA appuie les recommandations suivantes concernant l'éducation:

- un financement stable de l'éducation postsecondaire par le biais d'ententes financières fédérales-provinciales;
- des augmentations du financement de façon à couvrir le coût réel associé au maintien d'une éducation accessible et de qualité;
- l'élimination des pratiques discriminatoires à l'égard des étudiants étrangers au Canada;
- de nouvelles façons d'assurer l'accès à l'éducation postsecondaire, tels :
  - ♦ éliminer les frais d'inscription comme moyen de financement de l'éducation postsecondaire;
  - ♦ fournir des prêts étudiants à un taux d'intérêt ne dépassant pas l'inflation;
  - ♦ encourager la construction de résidences universitaires et collégiales dans les collectivités caractérisées par un manque de logements abordables;
- concevoir des programmes d'éducation souples capables de répondre aux besoins à mesure qu'ils changent;
- offrir des programmes de « travail-études » permettant aux étudiants de combiner les études avec un stage d'apprentissage dans le milieu de travail;
- davantage de programmes « co-op » pour les étudiants du secondaire et du postsecondaire;
- reconnaître le besoin urgent de fournir aux étudiants du secondaire des services de counselling personnels et professionnels;
- appuyer l'accès à des services de garde d'enfants pour les parents fréquentant l'école.

QU'IL SOIT ÉGALEMENT RÉSOLU que le CCA encourage fortement le Gouvernement fédéral à adopter une loi sur les études supérieures.

*Présentée par : la Fédération canadienne des étudiants*

18. QU'IL SOIT RÉSOLU que le CCA s'oppose à la restructuration de la pédagogie si celle-ci signifie l'acceptation et l'adoption sans condition d'une éducation centrée surtout sur la technologie.

QU'IL SOIT ÉGALEMENT RÉSOLU que le CCA s'oppose à la dépendance de plus en plus grande sur les ordinateurs comme principal mode de communication en éducation.

*Présentée par : SCFP 3903*

19. QU'IL SOIT RÉSOLU que le CCA privilégie une attitude de respect envers les autres et appuie la liberté académique donnant à chacun le droit d'exprimer son opinion dans un environnement sûr.

QU'IL SOIT ÉGALEMENT RÉSOLU que le CCA s'oppose à la liberté académique lorsque celle-ci sert de justification pour exercer une discrimination envers les autres.

*Présentée par : la Fédération canadienne des étudiants*

200.20 L'éducation à l'intention des femmes

20. QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le CCA se penche, avec l'aide financière du Gouvernement, sur la question de l'exclusion de plus en plus grande des femmes marginalisées de l'éducation postsecondaire.

*Présentée par : SCFP 3903*

*EMPLOI*

300.10 Emploi - généralités

*Demande de la Marche des femmes*

21. QU'IL SOIT RÉSOLU que le CCA exige du Gouvernement fédéral qu'il adopte une stratégie fédérale d'emploi pour les femmes, basée sur les principes de l'équité et susceptible de

créer des emplois stables à temps plein offrant un salaire et des avantages sociaux adéquats, en investissant dans notre infrastructure sociale, y compris le financement de services de santé, d'éducation, de garderie, de logements sociaux et autres, selon les besoins des collectivités.

QU'IL SOIT ÉGALEMENT RÉSOLU que le CCA exige un moratoire immédiat sur toutes les mises à pied, à tous les niveaux de la fonction publique.

QU'IL SOIT ÉGALEMENT RÉSOLU que le CCA exerce des pressions auprès du Gouvernement fédéral afin qu'il mette à jour la législation sur le travail, dans le but de faciliter la syndicalisation, d'améliorer les normes en matière d'emploi, l'équité salariale et l'équité en matière d'emploi, ainsi que la restauration du financement fédéral pour les programmes de formation à l'intention des femmes.

Généralités : Il est devenu de plus en plus difficile pour les femmes de trouver un travail rémunérateur. Les taux de chômage sont très élevés et ne semblent pas vouloir diminuer. Les quelques emplois qui ont été créés sont des emplois à temps partiel, des contrats ou des emplois très incertains. Et pour la première fois en 30 ans, l'écart salarial entre les hommes et les femmes travaillant à temps plein s'est élargi en 1995. Les antécédents du Gouvernement libéral en matière de création d'emploi laissent grandement à désirer, en particulier lorsqu'il s'agit d'emplois d'avenir pour les femmes. Nous avons vu disparaître 40 000 emplois dans la fonction publique et des milliers d'autres dans les provinces et territoires. Les femmes - en particulier les femmes autochtones, les femmes de couleur et les femmes avec un handicap - ont été les plus touchées par les compressions budgétaires. Les nouvelles compressions annoncées dans les paiements de transfert fédéraux aux provinces et territoires se traduiront elles aussi par une perte de milliers d'emplois, tant dans les services publics que dans les domaines de l'assistance sociale, des soins de santé et de l'éducation.

*Présentée par : le Comité de la campagne prioritaire sur la justice sociale et économique  
(CCA)*

### 300.20 Avantages sociaux

#### *Demande de la Marche des femmes*

22. QU'IL SOIT RÉSOLU que le CCA demande que le surplus de plusieurs milliards de dollars accumulé dans le régime d'assurance-chômage soit utilisé pour restaurer l'admissibilité jusqu'à ce qu'au moins 87 % des chômeurs du Canada reçoivent des prestations de soutien

à l'emploi, comme c'était le cas en 1989. De plus, que soit réactivée l'obligation du Gouvernement fédéral de contribuer au régime d'assurance-chômage lorsque le taux de chômage est élevé. Et enfin, que la véritable universalité soit instaurée dans le régime d'assurance-chômage, afin que tous les employeurs versent des contributions à l'assurance-chômage, et que le minimum de 15 heures semaine soit éliminé (ce qui n'est pas la même chose que d'appliquer à tous les emplois un système basé sur les heures en fixant une norme de 35 heures).

**Généralités:** Depuis 1989, les gouvernements conservateurs et libéraux ont éliminé plus de 5,3 milliards de dollars du Régime d'assurance-chômage du Canada, de sorte qu'en janvier 1996, à peine 46 % des chômeurs recevaient des prestations, comparativement à 87 % en 1989. Le Gouvernement fédéral projette maintenant d'enlever un autre 2 milliards de dollars au Régime d'assurance-chômage, en dépit du fait que le ministre des Finances estime que le régime comptera un surplus de 5 milliards de dollars en fin d'exercice financier. Le régime est maintenant pleinement financé par les contributions des employeurs et des employés, puisque le Gouvernement n'y contribue plus. La compression de deux milliards de dollars et la restructuration proposée auraient un effet très négatif, en particulier pour les travailleurs à temps partiel et les travailleurs à temps plein occupant un emploi de 15 à 34 heures semaine, dont la majorité sont des femmes, des jeunes, des femmes âgées et des immigrantes ayant des besoins spéciaux en matière de formation dont le Gouvernement fédéral ne désire plus assumer la responsabilité.

*Présentée par : le Comité de la campagne prioritaire sur la justice sociale et économique  
(CCA)*

*Demande de la Marche des femmes*

23. QU'IL SOIT RÉSOLU que le CCA exerce des pressions auprès du Gouvernement fédéral afin d'obtenir un meilleur système de pensions de vieillesse, et qu'il encourage ses groupes membres à en faire autant.

**Généralités:** Le système public de pensions de vieillesse (Pensions de sécurité de la vieillesse, Régimes de pensions du Canada et du Québec), reconnaissant la façon dont les femmes occupent des emplois au cours de leur vie, a pu réduire dans une certaine mesure la pauvreté parmi les femmes âgées, soit de 71 % en 1980 à 44 % en 1993. Les employeurs n'ont pas fourni de régimes de pension adéquats à leurs employés et, aujourd'hui, moins d'une femme sur trois possède une pension financée en partie par son employeur. Peu de femmes ont un revenu à la fois stable et suffisant pour permettre la contribution aux régimes d'épargne-retraite privés (par exemple les REER). Le Gouvernement fédéral répond aux demandes provenant des banques et de l'industrie

financière et envisage d'apporter des changements qui auront pour effet d'affaiblir le système de pension public et de forcer les Canadiens à s'en remettre au système privé.

*Présentée par : CAW*

### 300.30 Équité en matière d'emploi

24. QU'IL SOIT RÉSOLU que le CCA prenne une part active au dialogue entre employeurs et employés et leurs représentants, afin de s'assurer que les femmes, qui sont les dernières à être embauchées et les premières à être mises à pied, ne sont pas encore plus désavantagées par les tentatives pour équilibrer les budgets et par la redistribution des emplois.

QU'IL SOIT ÉGALEMENT RÉSOLU que le CCA cherche à promouvoir auprès des groupes susmentionnés les principes de l'équité en matière d'emploi dans la conception des emplois actuels et futurs.

*Présentée par : SCFP 3903*

### 300.80 Salaire minimum et autres normes de travail

#### *Demande de la Marche des Femmes*

25. QU'IL SOIT RÉSOLU que le CCA exige la restauration du pouvoir d'achat du salaire minimum fédéral, en commençant par un taux horaire de 7,85 \$ en 1996, afin de souligner l'Année pour l'élimination de la pauvreté des Nations Unies, suivi d'une augmentation prévue pour chaque année subséquente.

Généralités: Le salaire minimum fédéral actuel est ridiculement bas (4 \$ l'heure), tout en étant la seule sécurité garantie par la loi pour les personnes occupant un emploi relevant de la juridiction fédérale (une personne sur dix). En 1975, *Année internationale de la femme*, le salaire minimum fédéral équivalait à 7,85 \$ de nos jours, soit à peine 16 000 \$ par année, pour un emploi à temps plein. Certains premiers ministres font des démarches en vue de geler les salaires minimums provinciaux jusqu'à ce que les autres juridictions les « rattrapent », dans le cadre d'un programme de main-d'oeuvre à peu de frais, garantissant ainsi que nombre d'autres travailleurs se joindront aux rangs des travailleurs pauvres. La majorité des travailleurs rémunérés au salaire minimum sont des femmes, dont un grand nombre de jeunes, d'immigrantes et de femmes de couleur.

*Présentée par : CAW*

26. QU'IL SOIT RÉSOLU que le CCA exerce des pressions auprès du Gouvernement canadien afin qu'il signe et ratifie la Convention internationale des Nations Unies sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille.

Généralités: Cette convention a été adoptée par une résolution (45/158) de l'assemblée générale des Nations Unies le 18 décembre 1990. Elle ne peut cependant entrer en vigueur que si elle est signée et ratifiée par 20 pays membres des Nations Unies. Tous les groupes de travailleurs migrants formés avant et pendant la conférence de Bei-jing ont demandé que cette convention soit signée, mais le Canada continue de faire la sourde oreille.

*Présentée par : Toronto Organization for Domestic Workers' Rights (INTERCEDE)*

### 300.100 Travail non rémunéré

27. QU'IL SOIT RÉSOLU que le CCA forme un comité chargé de rédiger une politique sur le travail non rémunéré, afin d'être en mesure de préparer une analyse et des recommandations de politiques féministes à partir des premières statistiques nationales concernant le travail non rémunéré au Canada qui seront rendues publiques en 1998.

Généralités: Le recensement de 1996 tenu en mai 1996 dénombrait les activités domestiques, le soin de la famille (enfants) et des personnes âgées, grâce aux efforts déployés pendant plusieurs années par les groupes populaires de femmes désireuses de voir ce travail énuméré et rendu visible. Les paragraphes portant sur le travail non rémunéré, dans la Tribune pour l'action adoptée lors de la Quatrième conférence mondiale des femmes à Bei-jing en 1995, ont été salués comme un pas de plus vers l'égalité des femmes. Les femmes doivent absolument continuer à exiger que le travail non rémunéré soit mesuré, compté et inclus à l'analyse, à l'élaboration et à l'application des politiques publiques au Canada, d'une manière favorisant l'avancement de l'égalité des femmes.

*Présentée par : Mothers Are Women*

28. QU'IL SOIT RÉSOLU que le CCA exerce des pressions auprès du Gouvernement fédéral, tout spécialement Statistiques Canada, afin que le recensement de 2001 contienne des questions sur le travail bénévole formel et informel.

Généralités: Bien que le recensement de Statistiques Canada contienne maintenant des questions sur les activités domestiques non rémunérées, y compris le soin des enfants et des personnes âgées, il demeure que le bénévolat et le travail communautaire formels et

informels sont toujours invisibles dans les statistiques du Gouvernement. Il n'existe pas de système qui fasse le compte des heures consacrées au bénévolat, qu'il s'agisse des données concernant la santé, la société, l'ensemble du pays, ou l'impôt sur le revenu. Les efforts des femmes pour évaluer les initiatives et les programmes en matière de politiques sociales, ainsi que les ramifications des compressions et restrictions, sont limités par le manque de données sur le bénévolat et le travail communautaire tant formel qu'informel. Ces données pourraient permettre d'identifier les tendances en matière d'intensification et de fluctuation des ressources et des besoins de la collectivité. Nous, qui accomplissons ce travail dans nos collectivités et au sein du mouvement des femmes, sommes exclues de l'élaboration et de l'application des politiques, parce que ce travail n'est pas mesuré, mais pris pour acquis. Tout comme le travail accompli au sein de nos maisons, le travail non rémunéré accompli au sein de la collectivité doit être mesuré et rendu visible.

*Présentée par : Mothers Are Women*

## *SANTÉ*

### 500.20 Avortement

29. QU'IL SOIT RÉSOLU que le CCA exige que tous les paliers de Gouvernement veillent à protéger les services et programmes dont le but est de promouvoir les droits et libertés des femmes en matière de reproduction, en particulier les services d'avortement accessibles financés par le Gouvernement, de sorte que les services et programmes existants soient maintenus et augmentés dans les régions où le niveau de services est actuellement jugé insatisfaisant par les femmes.

Généralités: Les compressions dans le domaine de la santé menacent l'existence des services d'avortement dans les hôpitaux et les cliniques partout au pays. De même, la réallocation de fonds aux provinces, telle l'Ontario, a eu pour effet de réduire le nombre de services d'avortement à cause des fermetures et des fusions d'hôpitaux.

*Présentée par : CARAL-Ottawa*

### 500.50 Nouvelles technologies en matière de reproduction et de génétique

30. QU'IL SOIT RÉSOLU que le CCA demande au Gouvernement fédéral de modifier la législation actuelle concernant les brevets afin de faire en sorte que les applications brevetées ne sont approuvées et permises que lorsqu'il est démontré qu'elles servent le bien

public. Par bien public, nous entendons les droits de la personne, ainsi que la justice sociale, économique et environnementale.

QU'IL SOIT ÉGALEMENT RÉSOLU que le CCA s'oppose au contrôle par brevet de toute forme de vie (humaine, animale ou végétale), et résiste à la tendance actuelle vers l'expansion des droits de brevets pour diverses technologies, produits et procédés.

QU'IL SOIT ÉGALEMENT RÉSOLU que le CCA cherche à promouvoir des normes internationales reflétant le bien public en matière de droits de propriété intellectuelle, et résiste à la tendance actuelle vers l'imposition de normes régressives par le biais de l'accord du GATT, de l'ALENA, de l'Organisation mondiale du commerce et autres ententes bilatérales ou multilatérales.

Généralités: Un brevet donne à son détenteur des droits limités concernant le monopole sur l'objet du brevet. L'on a de plus en plus souvent recours à la loi sur les brevets au Canada et ailleurs dans le monde, à mesure que les gouvernements, les sociétés et les particuliers cherchent à faire breveter diverses choses, tels les génomes de peuples autochtones, des procédures médicales, des droits exhaustifs sur divers produits pharmaceutiques, pour n'en nommer que quelques-uns. Au Canada, on ne peut contester une demande de brevet que pour des motifs techniques, par exemple, en soutenant que l'on connaît déjà l'« invention » en question. En Europe, toutefois, l'on peut contester un brevet parce qu'il est jugé contraire aux normes publiques.

*Présentée par : Feminist Alliance on New Reproductive and Genetic Technologies (FANRGT)*

31. QU'IL SOIT RÉSOLU que le CCA cherche à promouvoir la démocratisation du processus de recherche. Cela comprend la participation des citoyens à l'établissement des priorités en matière de recherche, ainsi que la surveillance de la recherche et de l'application des résultats.

QU'IL SOIT ÉGALEMENT RÉSOLU que le CCA concentre ses efforts sur les domaines de la génétique, de la reproduction et de la biotechnologie, et qu'il cherche à sensibiliser le public sur les questions soulevées par la recherche en biotechnologie et ses applications.

Généralités: : La recherche est en majeure partie fermée à toute participation des citoyens. Et pourtant, c'est là que se prennent les décisions importantes. Les citoyens ne peuvent exercer leur pouvoir de décision qu'en tant que consommateurs, c'est-à-dire en « choisissant » d'utiliser ou non les produits de la recherche; lorsqu'on nous demande

parfois de participer à la recherche, c'est en tant que sujets. Ce niveau de contrôle de la part des citoyens est inadéquat, compte tenu de l'importance vitale de la science et de la technologie dans notre vie.

*Présentée par : Feminist Alliance on New Reproductive and Genetic Technologies  
(FANRGT)*

32. QU'IL SOIT RÉSOLU que le CCA demande aux gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux l'adoption, en priorité, d'une législation et d'autres mesures visant à éliminer la discrimination génétique. Une telle législation est également nécessaire à l'échelle internationale.

QU'IL SOIT ÉGALEMENT RÉSOLU que le CCA oeuvre pour limiter la cueillette et l'entreposage de données génétiques. L'utilisation de telles données par les agences gouvernementales doit être publiquement surveillée et contrôlée. Les employeurs, assureurs, éducateurs et institutions diverses ne doivent pas avoir accès à ce genre d'information, peu importe le « consentement » donné par les particuliers concernés.

QU'IL SOIT ÉGALEMENT RÉSOLU que le CCA s'oppose à la mise sur pied d'une banque nationale de données sur l'ADN pour l'entreposage à long terme de données génétiques et de matériel biologique. Une telle initiative est présentement proposée par le bureau du Solliciteur général dans le cas de personnes reconnues coupables de certains crimes.

Généralités: Des initiatives tel le Projet génome international — une tentative pour établir la cartographie du génome humain et l'ordonner en séquence — encourage une tendance générale à se tourner vers la science génétique pour trouver des réponses aux problèmes biologiques de l'être humain et aux problèmes de la société. Le processus de « généticisation » implique à tort qu'un être humain n'est rien de plus que l'ensemble de ses gènes. Les concepts sociaux, tels la race, le sexe, la présence d'un handicap, l'intelligence et la criminalité sont donc vus avant tout comme des facteurs « génétiques », et le fait que certaines personnes soient défavorisées ou fassent l'objet de discrimination fondée sur de telles étiquettes est considéré comme toute simplement « naturel ».

Les enthousiastes de la génétique aimeraient utiliser les données génétiques pour identifier des caractéristiques telles l'« intelligence », la « criminalité » ou la « prédisposition » à certaines maladies. L'accumulation de ce genre d'information comporte des risques évidents de discrimination génétique pour les travailleurs et pour les groupes marginalisés ou opprimés. Cela encourage également les femmes enceintes à jouer le rôle de « contrôleuses de la qualité », mettant ainsi en danger aussi bien leur autonomie en matière de reproduction que la dignité et les droits de la personne des gens qui ont un handicap.

L'information de nature génétique peut également servir à des fins d'identification; on prend alors l'« empreinte » de l'ADN. Bien que les femmes désirent à juste titre voir les

auteurs d'actes de violence être punis, nous ne pouvons nous permettre d'ignorer les injustices structurelles inhérentes au système de justice pénale. Nous ne pouvons pas non plus oublier les causes sociales et culturelles fondamentales de la violence, tels la misogynie, le racisme et la pauvreté. N'allons pas non plus croire que la science génétique peut fournir des solutions telles que nous n'ayons plus qu'à les approuver sans en avoir dûment mesuré les risques et les coûts.

*Présentée par : Feminist Alliance on New Reproductive and Genetic Technologies (FANRGT)*

## *AFFAIRES INTERNATIONALES*

### 600.10 Affaires internationales - généralités

33. QU'IL SOIT RÉSOLU que le CCA exerce des pressions auprès du Gouvernement canadien afin qu'il prenne immédiatement des mesures pour faire appliquer les recommandations de la Tribune pour l'action de Bei-jing, et qu'il fournisse aux groupes de femmes les ressources financières nécessaires pour leur permettre de participer à l'application des recommandations.

QU'IL SOIT RÉSOLU que le CCA suive de près la mise en place des recommandations.

Généralités: Le Gouvernement du Canada et divers autres pays membres des Nations Unies ont adopté la Tribune pour l'action lors de la conférence tenue à Bei-jing en septembre dernier. Sans les ressources financières adéquates, les mesures préconisées par la Tribune demeurent toutefois inapplicables, et l'engagement du Gouvernement n'est rien de plus qu'une belle promesse. Il est vital que le Gouvernement fédéral donne la priorité à l'application des recommandations de la Tribune, et alloue suffisamment de fonds, tant à l'interne, au Programme de promotion de la femme, qu'à l'externe, aux organisations de femmes.

*Présentée par : le Conseil de direction du CCA*

34. QU'IL SOIT RÉSOLU que le CCA exerce des pressions auprès du Gouvernement canadien pour que ce dernier contribue les ressources nécessaires pour appuyer le groupe de travail créé par la Commission sur la condition de la femme (Nations Unies), dans le but d'élaborer le protocole facultatif relativement à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

*Présentée par: le Conseil de direction du CCA*

*Demande de la Marche des femmes*

35. QU'IL SOIT RÉSOLU que le CCA demande au Gouvernement fédéral de placer parmi les principaux objectifs de ses politiques étrangères l'élimination de la pauvreté chez les femmes, ainsi que la sécurité économique des femmes de partout dans le monde.

QU'IL SOIT ÉGALEMENT RÉSOLU que le CCA appuie, lance et dirige des campagnes de sensibilisation, telles la Campagne des vêtements propres, la Campagne de sensibilisation aux jouets, etc. comme moyen direct et efficace d'exercer des pressions sur les sociétés transnationales, afin de leur faire adopter des règles de production respectant les normes

de l'Organisation internationale du travail, et garantissant la protection des droits des travailleuses sur les chaînes d'assemblée du monde.

*Présentée par : Le Comité pour la solidarité internationale (CCA)*

36. QU'IL SOIT RÉSOLU que le CCA se joignent aux efforts des ONG pour lutter contre l'impact dévastateur des politiques économiques sur les femmes, établies lors du Sommet de l'APEC (*Asia Pacific Economic Cooperation*).

Généralités: Étant l'un des principaux acteurs de l'APEC, le Canada sera l'hôte du Sommet de l'APEC en 1997. L'APEC prendra alors des décisions concernant l'application de stratégies de mondialisation qui auront un impact direct sur la vie des femmes vivant dans les pays de l'Asie et du Pacifique. Le CCA doit s'organiser, en collaboration avec les ONG de cette région, afin de poursuivre le travail commencé à Bei-jing et portant sur l'accroissement de la pauvreté parmi les femmes suite à la mondialisation de l'économie.

*Présentée par : le Comité pour la solidarité internationale (CCA)*

**MINORITÉS ETHNIQUES; CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION**

900.30 Citoyenneté et immigration

37. QU'IL SOIT RÉSOLU que le CCA exerce des pressions auprès du Gouvernement canadien afin que les critères en matière de parrainage de la famille soient fondés uniquement sur

les liens familiaux et sur le droit de chacun d'être réuni avec sa famille, et que soit éliminée l'obligation de signer une entente de support financier.

QU'IL SOIT ÉGALEMENT RÉSOLU que le CCA exerce des pressions auprès du Gouvernement canadien afin qu'il reconnaisse les diverses définitions culturelles de la famille, ainsi que les familles lesbiennes et homosexuelles, lors de la formulation et de l'application des politiques sur le parrainage familial.

Généralités: Le droit à la réunion des familles est reconnue internationalement. Le Gouvernement canadien viole actuellement ce droit en imposant, par le biais de ses politiques en matière d'immigration, un obstacle financier à la réunion des familles. Cette condition est discriminatoire envers les parrains d'immigrants de la catégorie famille — en particulier les femmes, puisque celles-ci ont généralement un revenu moindre. Aucun autre groupe de la société canadienne n'est obligé de fournir les garanties de sécurité et de stabilité financière que l'on exige des immigrants cherchant à réunir leur famille. Ces garanties, ainsi que l'augmentation du revenu minimum exigé du parrain par le Gouvernement, rendent la réunion des familles impossible pour plusieurs au Canada. De plus, la définition courante de la famille, basée sur le modèle nucléaire, constitue une discrimination envers les gens qui définissent leur famille de manière plus large, dont les familles élargies, et les familles lesbiennes et homosexuelles.

*Présentée par : le Comité pour les droits des immigrantes, des réfugiées et des travailleuses migrantes (CCA)*

38. QU'IL SOIT RÉSOLU que le CCA exerce des pressions auprès du Gouvernement canadien pour qu'il cesse immédiatement la pratique inhumaine consistant à exiger que les réfugiés fournissent des pièces d'identité ou autres documents avant de leur accorder le statut de résident permanent — surtout pour ceux qui fuient la guerre ou quittent un pays dont la structure administrative ne fonctionne plus.

QU'IL SOIT ÉGALEMENT RÉSOLU que le CCA exerce des pressions auprès du Gouvernement canadien pour qu'il accepte l'attestation sous serment comme preuve d'identité valable des personnes demandant le statut de réfugié dans notre pays.

Généralités: Le Gouvernement canadien a laissé dans un vide juridique plusieurs milliers de réfugiés tentant de quitter un pays en guerre ou encore un pays dont la structure administrative s'est écroulée. Ils sont incapables d'obtenir le statut de résident permanent au Canada — même après avoir été reconnus comme réfugiés véritables — parce qu'ils sont dans l'impossibilité de fournir aux responsables canadiens des pièces d'identité ou autres documents à l'appui. Cette situation est aggravée du fait que certains

gouvernements ayant persécuté ces réfugiés refusent tout simplement de fournir de tels documents.

*Présentée par : le Comité pour les droits des immigrantes, des réfugiées et des travailleuses migrantes (CCA)*

39. QU'IL SOIT RÉSOLU que le CCA exerce des pressions auprès du Gouvernement canadien pour que ce dernier respecte son obligation de donner asile aux réfugiés en *refusant* de signer une entente avec les États-Unis ou tout autre pays susceptible de nier aux réfugiés le droit de chercher asile au Canada lorsqu'ils sont incapables d'arriver directement au Canada.

Généralités: Depuis 1995, le Gouvernement canadien projette de signer avec les États-Unis une entente qui empêcherait éventuellement au moins 40 % des demandeurs du statut de réfugié de présenter leur demande au Canada, du seul fait qu'ils n'ont pu arriver directement ici. Une telle entente serait particulièrement discriminatoire envers les réfugiés qui sont pauvres et par conséquent moins mobiles — surtout les femmes et les enfants. Une entente de ce genre remettrait en question la protection des réfugiés au Canada et mettrait en danger la vie et les droits des demandeurs du statut de réfugié en les forçant à chercher asile aux États-Unis. Non seulement une telle entente irait-elle à l'encontre des obligations internationales du Canada de reconnaître le droit des réfugiés de chercher asile là où ils pensent trouver la plus grande sécurité, mais elle signifierait également que le Canada permet aux États-Unis de fixer à sa place ses politiques en matière de réfugiés. Les deux gouvernements ont appelé cet accord éventuel « entente concernant un tiers pays sûr ». Le système américain en matière de réfugiés est reconnu partout dans le monde comme étant très restrictif et assujéti aux politiques étrangères des États-Unis. L'adoption d'une telle entente pourrait signifier que certains seraient forcés de retourner là-même où ils ont été persécutés.

*Présentée par : le Comité pour les droits des immigrantes, des réfugiées et des travailleuses migrantes (CCA)*

1000.30 Loi canadienne sur les droits de la personne

*Demande de la Marche des femmes*

40. QU'IL SOIT RÉSOLU que le CCA exige que le Gouvernement fédéral inclue l'orientation sexuelle parmi les motifs de discrimination interdits par la Loi canadienne sur les droits de la personne.
- QU'IL SOIT ÉGALEMENT RÉSOLU que le CCA exige que les divers gouvernements et les employeurs du secteur privé fournissent aux lesbiennes et à leurs enfants l'accès aux mêmes avantages sociaux que ceux accordés aux couples hétérosexuels.

QU'IL SOIT DE PLUS RÉSOLU que le CCA exerce des pressions pour obtenir que la loi reconnaisse le droit des lesbiennes et des homosexuels aux avantages sociaux et aux pensions, et qu'elle leur en accorde l'accès.

Généralités: La Cour suprême du Canada et plusieurs tribunaux inférieurs ont déclaré que la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle était interdite en vertu de la Charte des droits et libertés. Les Libéraux ont promis d'amender la Loi canadienne sur les droits de la personne afin d'interdire la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle.

*Présentée par : le Comité sur les questions lesbiennes (CCA)*

## *VIOLENCE*

### 1100.10 Violence - Généralités

#### *Demande de la Marche des femmes*

41. QU'IL SOIT RÉSOLU que le CCA exige que le Gouvernement fédéral alloue immédiatement 50 millions de dollars aux services féministes luttant contre la violence masculine envers les femmes.

Généralités: La Déclaration canadienne des droits, article 1, garantit l'existence de « droits de la personne et de libertés fondamentales » y compris « le droit d'un individu à la vie, la liberté et la sécurité de la personne ». La Charte canadienne des droits et libertés, garantit dans l'article 7 « la vie, la liberté et la sécurité de la personne », et dans l'article 15, « le droit à la même protection et au même bénéfice de la loi, indépendamment de toute discrimination, notamment des discriminations fondées sur la race, l'origine nationale ou ethnique, la couleur, la religion, le sexe, l'âge ou les déficiences mentales ou physiques. » Avant son élection, le Parti libéral promettait dans son Livre rouge d'augmenter les fonds destinés aux services luttant pour mettre un terme à la violence contre les femmes, mais n'a pas tenu sa promesse une fois au pouvoir.

*Présentée par : l'Ontario Association of Interval and Transition Houses (OAITH)*

42. QU'IL SOIT RÉSOLU que le CCA donne son appui officiel aux projets de l'*Ontario Association of Interval and Transition Houses (OAITH)* qui désire faire une présentation au Rapporteur sur la violence envers les femmes désigné par les Nations Unies, afin de souligner l'impact des compressions sur les centres d'hébergement et les services de soutien à l'intention des femmes en Ontario, compressions effectuées par le gouvernement progressiste conservateur actuel, ainsi que l'incapacité du Gouvernement fédéral d'intervenir pour défendre les droits de la personne des femmes.

Généralités: Un rapporteur sur la violence envers les femmes, nommé par les Nations Unies, est chargé de mener une étude de trois ans sur la violence faite aux femmes dans les pays membres des Nations Unies, dans le cadre de la Déclaration des Nations Unies sur l'élimination de la violence envers les femmes, dont le Canada est signataire. Le gouvernement de l'Ontario a, sans que le Gouvernement fédéral intervienne ou s'oppose, mis en danger la sécurité des femmes victimes de violence en retirant son appui financier à des services essentiels aux femmes et aux enfants tentant d'échapper à une situation de violence. Les gouvernements canadiens, tant provinciaux que national, doivent être tenus responsables devant la scène internationale de leur incapacité à protéger les droits de la personne des femmes en violant les lois et les ententes nationales et internationales.

*Présentée par : Ontario Association of Interval and Transition Houses (OAITH)*

43. QU'IL SOIT RÉSOLU que le CCA demande au Gouvernement de mener une enquête, de documenter et d'éliminer, par le biais de la législation fédérale, toute forme de trafic de femmes aux fins d'activités sexuelles et de travail forcé se déroulant actuellement au Canada, tout en protégeant les droits des femmes victimes de ces activités.

Généralités: L'augmentation du trafic de femmes pour le sexe ou pour le travail forcé est un produit secondaire de la marche des grandes armées corporatives autour du monde. Cela n'est pas sans rappeler les enlèvements de Coréennes et de Philippines pour les mettre au service des armées ayant envahi le Japon durant la Deuxième Guerre mondiale. Il faut exposer, ici même au Canada, l'existence de ces activités légales ou clandestines.

*Présentée par : le Comité pour la solidarité internationale (CCA)*

**COMITÉ  
CANADIEN  
D'ACTION**  
SUR LE STATUT DE LA FEMME

**NATIONAL  
ACTION  
COMMITTEE**  
ON THE STATUS OF WOMEN

**COMITÉ  
CANADIEN  
D'ACTION**  
SUR LE STATUT DE LA FEMME

**NATIONAL  
ACTION  
COMMITTEE**  
ON THE STATUS OF WOMEN

**COMITÉ  
CANADIEN  
D'ACTION**  
SUR LE STATUT DE LA FEMME

**NATIONAL  
ACTION  
COMMITTEE**  
ON THE STATUS OF WOMEN

## ANNUAL GENERAL MEETING

& WOMEN'S TENT CITY

OTTAWA, ONTARIO June 13-17, 1996

*FOR BREAD & ROSES, FOR JOBS & JUSTICE*

---

### AGENDA

**Thursday, June 13, 1996**

4:00 pm - 8:00 pm

Registration at Citadel Inn - Lower lobby

7:00 pm

Orientation session for new delegates at Citadel Inn - Joliet Room

**Friday, June 14, 1996**

7:45 am - 11:00 am

AGM Registration at Citadel Inn - Lower lobby

8:00 am - 9:30 am

NAC AGM Opening Plenary - Citadel Inn ballroom

Introduction of the Priority Campaign

Candidate Speeches

9:45 am - 11:15 am - Citadel ballroom & meeting rooms (to be announced)

NAC workshops/resolutions meetings

11:45 am (on the dot!)

assemble outside Citadel for walk to Women's Tent City

12:00 noon - 2:00 pm

Greeting the caravans and participating in the festivities at Tent City!

2:30 pm - 4:30 pm

Workshops at Tent City

5:00 pm - 7:00 pm

relaxing entertainment for all ages (puppets, poetry, popular theatre)

7:00 pm - on

concert showcasing local and national women musicians

## Saturday, June 15th

8:30 am - 9:30 pm

NAC Regional Meetings at Tent City

9:30 am - 11:30 am

Workshops at Tent City

12:00 noon: deadline for Emergency Resolutions for NAC AGM

12:00 noon - 1:30 pm

assembling for the March on Parliament Hill

2:00 pm - 5:00 pm

Concert & Rally at Parliament Hill

Saturday evening

Tent City will remain open.

9:00 pm - 11:00 pm

film screening at the Canadian Film Institute (more info to follow)

other events will be announced in the Tent City Programme.

---

*At Tent City there will be "Issue Tents" and "Constituency Tents". There are twelve "Issue Tents": Ending Male Violence Against Women; Women & Work; Union Organizing; Anti-Poverty; Immigration, Refugee & Migrant Workers; Environment; Women's Health; Creative Strategies; Healing; Child Care Advocacy; Justice; and International Solidarity. Right now there are nine "Constituency Tents": Francophone Women; Lesbians; Women of Colour; Aboriginal Women; Women with disabilities; Young Women; Wiser Women; Women in Poverty; and Union Women. NAC constituency group meetings will be held in these tents -- the times for these meetings will be posted at the hotel and announced in the Tent City Programme.*

*There will be workshops and events happening throughout Friday and Saturday in all of these tents (a lot of options for a lot of women!). The workshops are organized into two-hour time-slots. There will be space available in off-workshop hours for those who wish to hold more meetings.*

*And there's more! We'll have artists on-site, a quilt in-progress, poetry readings, buskers, artists displaying and selling their work, women's groups and union sisters from across the country showing off (and selling) their stuff, lots of women selling lots of good food, popular theatre, kites, puppets, workshops for children, live radio broadcasting ... and lots more!*

---

## Sunday, June 16th

8:00 am - 9:00 am

AGM Registration at Citadel Inn - lower lobby

8:30 am - 10:15 am

Opening of AGM Business Session

Annual and Financial Reports

Introduction to Resolutions

Election for President (9:00 am - 11:00 am)

10:30 am - 12:30 pm

Plenary Session

Resolutions

12:30 pm - 2:00 pm

President's Lunch

Women of Courage Award

Introduction of the new NAC Executive

2:00 pm - 5:30 pm

Approval of 1996-97 Budget

Resolutions

AGM Closure

6:00 pm - 8:00 pm

Lobby Preparations

## Monday June 17th

8:30 am

Depart for Parliament Hill & Lobby

9:30 am - 12:30 pm

Lobby on Parliament Hill

# LIST OF NOMINEES FOR NAC EXECUTIVE

## President

(one-year term position)

Joan Grant-Cummings

Catherine Laidlaw

## Vice-President

(2 two-year term positions)

Fay Blaney (acclaimed)

Vuyiswa B. Keyi (acclaimed)

## Secretary

(two-year term position)

Amy Go (acclaimed)

## Treasurer

(one-year term position)

Meenu Sikand-Taylor (acclaimed)

## Members-at-large

(2 two-year term positions)

Cenen M. Bagon (acclaimed)

Jennifer Chew (acclaimed)

# CANDIDATURES POUR LE CONSEIL DE DIRECTION

## **Présidente**

(mandat de un an)

Joan Grant-Cummings

Catherine Laidlaw

## **Vice-Présidente**

(deux postes à combler, mandats de deux ans)

Fay Blaney (élue par acclamation)

Vuyiswa B. Keyi (élue par acclamation)

## **Sécretaire**

(mandat de deux ans)

Amy Go (élue par acclamation)

## **Trésorière**

(mandat de un an)

Meenu Sikand-Taylor (élue par acclamation)

## **Membres indépendantes**

(deux postes à combler, mandats de deux ans)

Cenen M. Bagon (élue par acclamation)

Jennifer Chew (élue par acclamation)

May 3, 1996

Dear NAC Member,

In only a few short weeks the *Women's March Against Poverty* will begin. Women will be marching for *Bread & Roses, Jobs & Justice*. Before we know it we'll be winding things up at the Women's Tent City and NAC AGM in Ottawa! Everyday we hear about more and more exciting plans and happenings across the country -- it's her story in the making!

This year's AGM will be like no other -- if you haven't already registered, please do so as soon as you can -- hotel space is limited and we're anxious to know that you're coming. If you're a first-time NAC delegate, make sure you attend Thursday night's Orientation Session (at the Citadel) -- you'll be better able to participate fully in Sunday's Business Meeting if you're clear on the procedures.

Enclosed in this package is:

- ✓ Agenda for the AGM & the Women's Tent City
- ✓ Information on Tent City
- ✓ Tent City Display space registration form
- ✓ Resolutions for this year's AGM
- ✓ List of Nominees for the NAC Executive

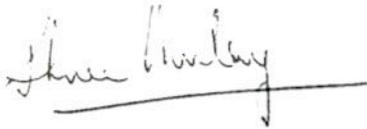
Plans for the AGM & Women's Tent City are moving along -- please review the enclosed agenda -- you'll note that times and places have changed. Childcare will also now be available at the hotel from 8:30 am - 11:30 am on Friday.

Just a few reminders:

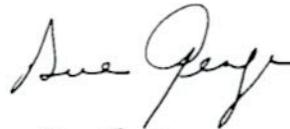
- member groups should pay their 1996 membership fees or you won't be able to vote on policy resolutions or elect new executive;
- please bring a letter signed by a n officer of your organizaiton on letterhead, which states the names of the delegate and alternate, in order to obtain a voting card at registration.

This will be the last mail-out before the AGM so if there is anything you need to know, please call the AGM Coordinator, Sue Carter at (613) 521-3400 ext. 205. We look forward to seeing you at the AGM & Tent City. Please encourage other members of your organization and community to come to Tent City!

In solidarity,



Shree Mulay\*  
AGM Co-chair



Sue Genge  
AGM Co-chair

\*Shree is replacing Miche Hill as the AGM Co-Chair -- we would like to thank Miche for her work thus far!